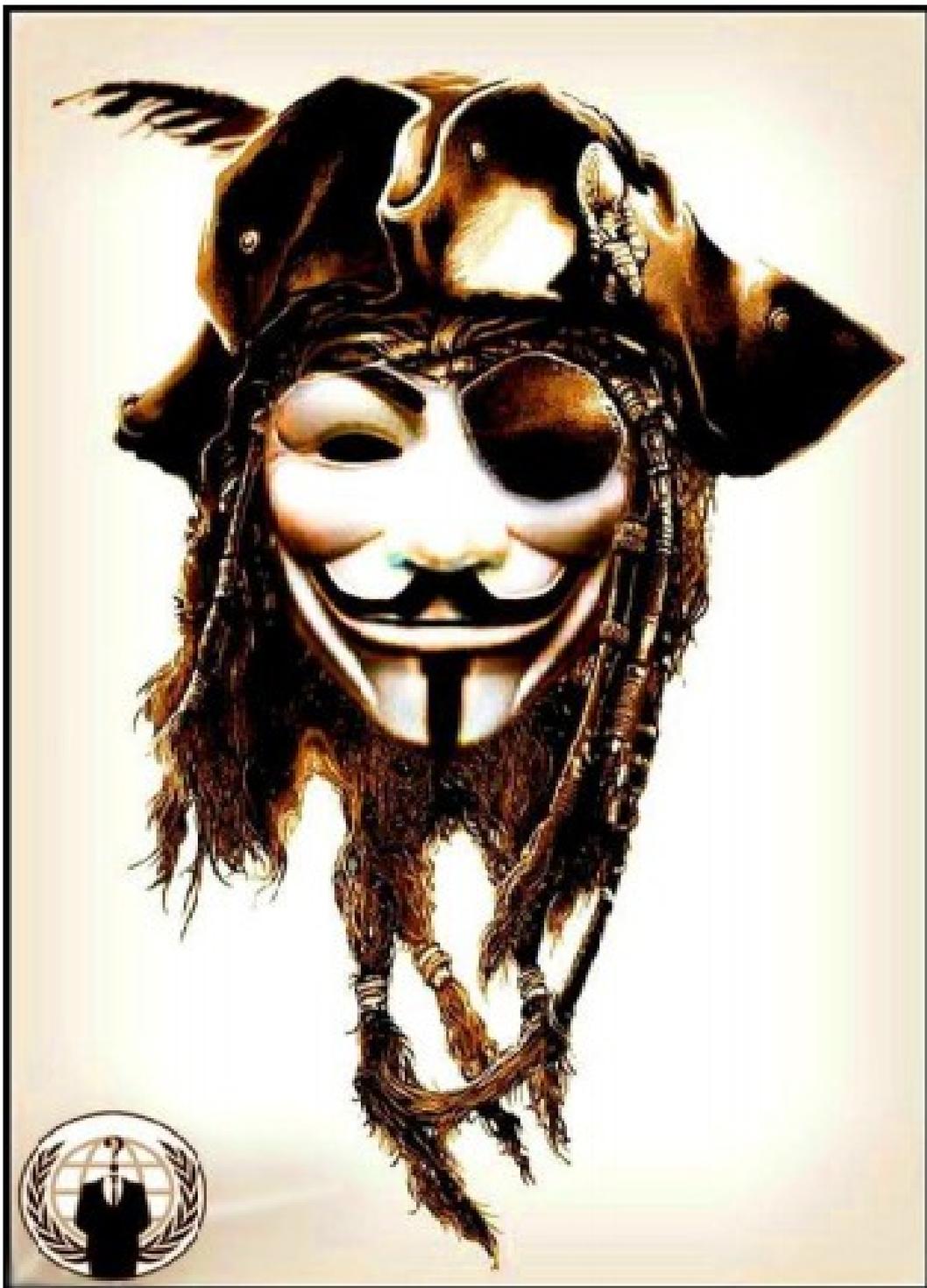


MAGISTRATS VÉREUX

V2.0

« La Loi du 29 Juillet 1881 sur la presse a eu pour effet de rendre absolument libre l'affichage des écrits politiques ou autres, et aucune mesure préventive de nature à restreindre cette liberté ne peut être prise. »

(Chambre Criminelle de la Cour de Cassation, le 17 Novembre 1911) .



A



ABENTIN Emmanuel

Juge des enfants à Castres

Affaire CHASTAN :

Demande un examen psychiatrique de Sandrine et de sa fille aînée, qui a porté plainte contre J-P. C pour viol.

AUMERAS Paul Louis

Procureur à Nice



Parti en retraite sans aucune sanction en juin 2007

AFFAIRE KAMAL

> Il a demandé à l'avocat de M. KAMAL (qui tentait de défendre sa fille victime d'un réseau pédophile sur la côte d'Azur) de laisser tomber cette affaire : « C'est simple, ou vous lâchez le dossier Kamal, ou je vous poursuis pénalement ».

> Selon Karim KAMAL, AUMERAS connaissait le grand-père maternel de Laurianne.

> Admet d'ailleurs avoir prodigué ses conseils à la mère lors de plusieurs rendez-vous. Mais, dit-il, pour la bonne cause.

> Avant de s'en aller, AUMERAS, selon KAMAL, a ligué contre eux une bonne partie de la magistrature niçoise et tous les actes judiciaires leur ont été ensuite défavorables.

> Pressions sur un expert qui a rendu un rapport constatant les maltraitances sur Laurianne : « le docteur Quatrehomme, référence nationale en médecine légale, avait établi le 2 avril 1994, un certificat médical dénombrant une quinzaine d'ecchymoses sur le corps de Lauriane et faisant état d'une déclaration spontanée de celle-ci accusant à nouveau sa mère et D. (le concubin, ndlr) de violences physiques et sexuelles». Un autre certificat à peu près identique, avait été dressé plusieurs mois auparavant par un autre expert, le docteur Suquet. Le témoignage de ce médecin semble donner raison aux avocats du père quand ils dénoncent un «traitement judiciaire partial». Gilles Suquet a examiné Lauriane Kamal le 22 novembre 1993. A la demande de son père certes, au domicile de ce dernier mais hors sa présence. Son certificat charge implicitement la mère et son concubin. Or, peu après, le procureur Paul-Louis Aumeras, à l'époque toujours en poste à Nice, lui téléphone. Le Dr Suquet a révélé récemment les motifs de l'appel: «Minimiser le cas», c'est-à-dire la portée de ses constatations. Entendu sur procès-verbal au début de cette année, par le juge des enfants de Grasse, Marie-Ange Murciano, en charge du dossier du placement de Lauriane, l'expert a confirmé la démarche, pour le moins curieuse à son avis, du procureur Aumeras: il voulait «obtenir de moi des précisions sur mes déclarations écrites que j'ai considérées alors comme suffisantes». Pourtant, aujourd'hui, Paul-Louis Aumeras nie quelque pression sur le médecin.

‘Il m'a demandé, avec insistance, si j'étais bien sûr de ce que j'avais écrit, si je confirmais. **Pour le reste, tout a été foireux dès le départ dans cette histoire. On aurait dû me convoquer, officialiser mes constatations dans la procédure. On ne l'a jamais fait. Du coup, après, certains ont pu dire que mon certificat avait une valeur limitée parce que fait à la demande du père. Ce n'est pas normal** » a déclaré l'expert. »

http://www.liberation.fr/france/1996/06/05/a-nice-les-mots-de-lauriane-derangent-la-justice-l-enfant-dont-les-parents-se-disputent-la-garde-ass_175266

A travaillé sur de nombreuses affaires : assassinat du juge d'instruction Pierre Michel, French Connection, prise d'otages à Béziers et à Perpignan, affaire Médecin, trafics de stupéfiants de la Côte d'Azur.

A mis José Bové en prison.

<http://www.francepresseinfos.com/2013/03/parcours-de-proc-de-paul-louis-aumeras.html>

Conflit d'intérêts dans la plainte déposée par Michel Montlaur, pour un groupe d'hypermarchés dont la faillite a permis à quelques protagonistes du

tribunal de commerce de se gaver d'honoraires (environs 80 millions de francs au final). C'est à lui que Montlaur a déposé une requête en dépaysement, alors que quatre mois plus tôt, AUMERAS avait « écrit au bâtonnier des avocats pour se plaindre du caractère "violent et vindicatif" de la plainte déposée par Michel Montlaur ». Il a évidemment refusé de dépayser l'affaire, et les avocats de Montlaur disaient qu'il cherchait à étouffer le dossier.

<http://denidejustice.wordpress.com/category/le-fichier-de-la-magistrature/aumeras-paul-louis/>

B

Balian Corinne

juge pour enfants au Tribunal de Grande Instance de Bayonne,
juge de Pau



BARRAUD Michel

Premier substitut au TGI de Bobigny

Procureur à Créteil de 1993 à 2003

Procureur général à la cour d'Appel de Toulouse en 2003

chef du Service central de prévention contre la corruption (SCPC) en 2008

Affaire ALEGRE :

Surnommé « L'Effaceur » par ses collègues, il est nommé en 2003 à Toulouse en remplacement de Jean Volf et est intervenu dans l'affaire ALEGRE pour étouffer l'affaire et le scandale.

Selon VOLFF, la procédure de nomination de BARRAU à sa place a été extrêmement rapide et illégale.

C'est à BARRAU qu'était adressé le rapport BREARD, et BARRAU a déclaré que : « ce rapport n'a révélé après examen aucun fait de nature à entraîner des poursuites disciplinaires ou pénales »

Il a refusé le dépaysement du dossier.

<http://books.google.fr/books?id=sIrzELC85IUC&pg=PA118&lpg=>

Affaire des HLM de Paris :

Il a permis d'enterrer le dossier en refusant systématiquement les investigations demandées, notamment, par le juge HALPHEN.

HALPHEN l'a accusé dans son livre d'informer régulièrement l'Élysée des procédures, si bien que BARRAU a porté plainte contre HALPHEN pour diffamation.

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/un-nouveau-procureur-general-nomme-a-toulouse-29-05-2003-2004126874.php>

> HALPHEN dit dans son livre, que BARRAU, « marqué à droite » et "très aux ordres de sa hiérarchie" n'a jamais renâclé à donner un coup de main juridique au RPR. "Le procureur recevait, à mon insu, écrit Halphen, certains avocats du dossier pour discuter avec eux de la meilleure façon de bloquer ma procédure et de répondre à mes questions ».

> BARRAU « s'était fait aussi une spécialité d'empêcher l'ouverture de nouvelles instructions gênantes. Entre 1995 et 97, ce procureur de Créteil a refusé une dizaine de fois aux juges Halphen, Vandingenen et Portelli l'autorisation d'enquêter sur des délits qu'ils avaient découverts. Plusieurs dossiers ont du même coup définitivement disparu de la scène judiciaire. Notamment celui concernant les travaux somptuaires réalisés dans l'HLM de Dominique Tiberi, fils de Jean, ou celui relatif aux liasses de billets découverts dans le coffre du trésorier du Parti républicain, Jean-Pierre Thomas ».

> « De même, un témoignage recueilli par le juge Halphen sur les valises d'argent liquide versé à la Mairie de Paris par le promoteur de la Cogedim n'a connu aucune suite. Eric Halphen l'ignore sans doute, mais ce dossier était jugé si sensible, en 1996, par le gouvernement Juppé qu'il a donné lieu à de nombreuses discussions entre le ministère de la Justice où régnait Toubon, le parquet général et le parquet de Créteil pour trouver le moyen de l'enterrer ».

> Il a ainsi interdit à ses deux magistrats de s'intéresser à la Semarelp, une société d'économie mixte soupçonnée d'avoir fourni un emploi fictif, mais un réel salaire à Didier Schuller.

<http://denidejustice.wordpress.com/2009/09/03/2002-michel-barrau-un-proc-aux-ordres/>

http://www.liberation.fr/societe/2002/10/02/halphen-accuse-son-ancien-procureur-l-attaque_417172

BAUDINO Jean-Jacques

Juge d'instruction à Draguignan

Juge de l'application des peines à Draguignan en 1990

vice-président chargé de l'application des peines au tribunal de grande instance de Grasse en 1999

Vice président du TGI Draguignan chargé de la fonction de juge des enfants en 2010

Affaire du Var VAR (AMIDLISA) :

Fin 2007 et en novembre 2008, il a confié les enfants au pédophile (leur père). Leur mère pouvait les avoir un week end sur deux et la moitié des vacances. Les enfants avaient pourtant dénoncé de graves abus commis par leur père et ses amis, certificats à l'appui.

En 2009, il réduit les visites de la maman à deux après-midis par mois en point rencontre. Il confie le suivi à l'ADSEA du Var.

Il a fait passer la mère des enfants pour une folle afin de justifier le placement d'urgence des enfants.

Il a tenu une audience alors que la maman n'avait pas reçu la convocation car elle a été envoyée à une mauvaise adresse, et n'a pas voulu réviser ce jugement.

Il a considéré que les enfants avaient une « très bonne » relation avec le pédophile (leur père).

Il s'est basé sur des rapports de l'ADSEA du VAR, association chargée du suivi des enfants, et dont un éducateur ainsi qu'une psychologue (celle qui a rédigé le rapport, Mme VOISIN), ont été accusés par les enfants d'être membres de ce réseau pédophile et d'avoir été présents à des viols et même des meurtres. L'ADSEA a déclaré que la maman s'acharnait contre le pédophile, Eric MIGNOT. En mai 2009, il a rendu un jugement en l'absence de la mère des enfants (qui n'a reçu sa convocation que le lendemain), et en se basant sur des rapports mensongers.

Il est aussi délégué régional de l'Association française des magistrats de la Jeunesse et de la Famille

Fait des colloques sur la sexualité des mineurs avec l'association ANTHEA.

Affaire Charlotte :

BAYLARD OZEROFF Joëlle

cour d'appel Chambéry

Affaire Amandine

Persiste à interdire au père protecteur les droits de visites et de garde pour sa fille

Confie la garde d'amandine à la mère complice voire organisatrice des viols d'Amandine

BILLOT Elodie

juge d'instruction au TGI de Castres.

Affaire CHASTAN :

Elle a refusé d'instruire en février 2010 la plainte contre le père pédophile pour agressions sexuelles sur leur fille.

Bissonnier Esther

Juge pour enfants au tribunal de Thonon Les bain (74200) Ose sans honte écrire dans son jugement qu'elle sait que Amandine subit des violences sexuelles au domicile de sa mère , et en conclusion confie l'enfant...A la mère

Maintient la mesure d'Assistanc Éducative en Milieu Ouvert avec la "Fausse assiciation" A.RÉ.TIS

Bien que cette "Association" A.RÉ.TIS n'ai aucune autorisation légale pour pratiquer des mesures d'AEMO

De plus la ceffe de service de A.RÉ.TIS Madame Régine Chiggio à déclaré au papa d'Amandine

"Ce n'est pas si grave si lapersonne qui a violé Amandine revient en son contact"

Esther Bissonnier est d'accord avec ces Paroles

Reconnait au cours d'une audience être Pédophile

Declare la fin de la mesure d'AEMO par la secte Pedophile A.RETIS

Mais déclare que Amandine sera Obligée de retourner dans ces établissements

BOURGUIGNON Jacques

Juge d'instruction à Auxerre en 1990

Juge à Mulhouse

Affaire des disparues de l'Yone

Il n'aurait pas fait suivre l'affaire des disparues de l'Yonne en prenant son poste à Auxerre en 1984, et a refusé que l'enquête se poursuive.

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/disparues-de-l-yonne-l-expertise-qui-accuse-un-nouveau-juge-21-06-2003-2004187573.php>

Juge d'instruction au tribunal d'Auxerre, impliqué dans l'affaire des disparues de l'Yonne, transféré à Mulhouse où l'on retrouve

Bamberski André, le docteur Krombach Dieter, assassin de sa fille Kalinka



BOURRAGUE Marc

Substitut à Toulouse de 1989 à 1992

vice-procureur à Montauban en 2003

Premier vice-procureur de la République au TGI de Paris en 2007

vice-président au tribunal de grande instance de Paris en juillet 2011

Affaire ALEGRE:

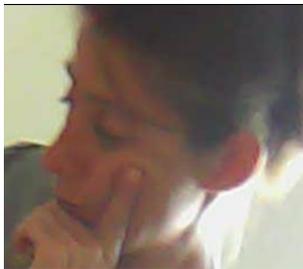
Mis en cause par d'anciennes prostituées à l'origine notamment des révélations sur le meurtre de Line Galbardi en janvier 1992, ainsi que par ALEGRE dans sa lettre à Karl Zéro. Selon des policiers, il a été le premier à se rendre sur les lieux du meurtre alors qu'il n'était pas de permanence. Le meurtre a été imputé à Alègre mais il y a eu un non lieu. BOURRAGUE avait écrit au juge d'instruction pour jurer qu'il n'était pas là. Il a dit que les prostituées mentaient. L'un de ses accusateurs s'est « suicidé ». Décrit par Fanny comme un sadique, très impliqué dans le milieu local et adepte de partouzes y compris avec de très jeunes prostituées. « Marc Bourragué est aussi mis en cause par Nadia, une autre ex-prostituée qui affirme avoir eu le magistrat comme client, un soir, à la demande du proxénète Lakhdar Messaoudène, complice présumé d'Alègre, actuellement écroué ». BOURRAGUE fréquentait Patrice ALEGRE, ainsi que l'ont déclaré plusieurs témoins. Il était aussi proche de certains dirigeants de Sauvegarde 31, l'association locale de protection de l'enfance.

<http://www.ladepeche.fr/article/2003/09/11/203683-marc-bourrague-devant-le-juge.html>

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/un-rapport-genant-pour-le-procureur-bourrague-14-05-2004-2004981596.php> A aussi été mêlé à une enquête du ministère de la Justice (GUIGOU) au tribunal de grande instance de Toulouse pour des problèmes liés à des dossiers de redressements judiciaires. A ce moment (1998), Marc Bourragué, chargé des affaires financières au tribunal de grande instance de Toulouse et en conflit avec le juge Laurent Nion, chargé des instructions financières, était visé.

Affaire COLONNA : il fut l'un des douze jurés professionnels qui ont composé la cour d'assises spéciale qui jugea Yvan Colonna en première instance, fin 2007, à Paris.

Rapport BREARD concernant BOURRAGUE [ici](#).



BOURACHOT Laetitia

Juge aux affaires familiales à Thonon les Bains

AFFAIRE AMANDINE

Considère que amandine est en sécurité chez sa mère malgré le fait que celle ci la prostitue.

Refuse les droits de visites au papa d'Amandine

Refuse que Amandine aie son propre Avocat



BOT Yves

Substitut au parquet du Mans de 1974 à 1982.

Procureur à Dieppe

Avocat général à la Cour d'Appel de Caen de 1988 à 1991

Procureur au Mans en 1992

Chargé de mission pour les affaires pénales, pénitentiaires de la protection judiciaire de la jeunesse de juin 1993 à mai 1995 au cabinet de CHEVENEMENT

Procureur de la république à Nanterre (nommé contre l'avis du CSM par Toubon) en 1995

Procureur à Paris en 2002 puis Proc général en 2004

nommé procureur général de la cour d'appel de Paris en 2005

Avocat général à la Cour Européenne des Droits de l'Homme depuis 2006.

Outreau :

Il a présenté ses « excuses » aux futurs acquittés lors du procès en appel, et cela AVANT la délibération du jury, ce qui a forcément influencé le jury.

Affaire COLONNA :

Il a dissimulé des noms de deux des tueurs du préfet ERIGNAC que lui avait donnés l'ancien secrétaire général du préfet de Corse Didier Vinolas.

Réputé proche de SARKOZY, « qui a marqué son passage au parquet de Paris en limitant les instructions fleuves »

<http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20090216.OBS5032/yves-bot-un-magistrat-proche-de-nicolas-sarkozy.html>

Autre :

>En mars 1999 il avait évité à Chirac d'être entendu dans le cadre de l'affaire des emplois fictifs au RPR en se déclarant incompétent pour poursuivre le président.

En 2005 arrivé proc général à Paris il a suivi de près l'affaire Clearstream visant VILLEPIN.

Aujourd'hui il réclame un « parquet européen ».

>Nomination par TOUBON :

http://www.liberation.fr/france/1995/08/03/yves-bot-nouveau-procureur-politique-le-ministre-de-la-justice-l-a-nomme-hier-au-tribunal-de-nanterre_142528

Brodart Dominique

juge de Pau, Pas net

Brun Jean Pierre,

Juge d'instruction, semble protéger les pédo – Ouest C'est lui qui lancera un mandat d'arrêt dans l'affaire Poupard.

Anne BRUSLON

Juge des enfants à Bobigny

AFFAIRE Moukaga

A décidé le placement de Yohan en 2009. A dit que la mère était folle et qu'elle mettait son fils en danger.

Elle a fixé des visites médiatisées entre l'enfant et sa mère. L'ASE a mal géré, si bien que Yohan n'a pas vu sa mère pendant 10 mois. Cet enfant n'a été placé que parce qu'il a dénoncé des abus sexuels par un enseignant du collège de Stains.

Elle a aussi donné à l'ASE la compétence de décider de l'orientation future de Yohan pour sa scolarité, à la place de sa mère. Alors qu'il était bon élève il est envoyé en BEP sanitaire et social.

Autorité parentale supprimée car « En l'espèce, il résulte des pièces du dossier et des déclarations à l'audience que la mère refuse toute coopération avec l'Aide Sociale à l'Enfance, et le courrier de 17 pages envoyé par Madame MOUKAGA à diverses instances, dont le Juge aux affaires familiales ou le Président de la République (Monsieur Nicolas SARKOZY), établit l'état psychique très critique dans lequel se trouve la mère. Il est de l'intérêt de Madame MOUKAGA et de son fils de bénéficier de la mesure sollicitée par le Conseil Général de Seine-Saint-Denis. La délégation n'enlève pas à la mère le droit de demander la restitution de l'autorité parentale si son état s'améliore rapidement »

C



Canavero Laurence

Juge des enfants à valence

Juge des enfants à Privas

Cette Juge Pour enfant toujours en place au tribunal de Privas

A violé la petite Guérande de 6ans1/2 en compagnie de sa greffière

Madame PACHAT a l'aide de 2 "sex-toys"

Suite à ce viol , le 20 avril 2005 un medecin constate :

"Une déchirure Hyménéde incomplète"

ainsi qu'un "Permissivité anale augmentée"

"TGI de Privas: La Juge-Sorcière Canavero Viole des Enfants en plein Tribunal.

La juge-sorcière Canavero suite à son transfert de Privas au TGI de Valence.

Elle avance sous les regards inquiets de l'assistance. A la lecture du document ci-dessous, vous allez comprendre pourquoi.

Depuis septembre 2014, la pédocriminelle est de retour au TGI de Privas en sa qualité de Juge pour Enfants.

Sa place est en prison, en attendant de changer la loi pour instaurer une peine plus adaptée à de telles abominations."

"Les répercussions de la tentative de saisine de la justice par les parents Blanchard, suite à ce premier viol, auront été dramatiques : C'est une Juge pour Enfant, Laurence Canavero et sa greffière, Mme Pachat, qui sont accusées par la petite Guérande, six ans et demi, de l'avoir violée dans leur propre bureau, en guise de représailles à la dénonciation."

Malgré tout cela le gouvernement Français persiste à maintenir cette

ORDURE en poste dans un tribunal pour enfants

<http://pedocriminel.blogspot.fr/2013/05/le-protocole-des-ignobles-en-robres.html>

<http://pedocriminel.blogspot.ch/2015/01/france-john-hodgkinson-est-en-prison.html>

CARLE Francis

Juge à Grenoble

Sanction : mutation au tribunal de Sarreguemines, en Moselle

Il prenait des photos érotiques de femmes et de jeunes filles en petite tenue, y compris dans l'enceinte du palais de justice où il venait faire des photos le week-end.

Certaines jeunes filles, parfois mineures, ont été ses stagiaires au palais de justice.

L'affaire n'a éclaté que parce que le père d'une des gamines est venu lui casser la figure, et les policiers qui lui sont venus en aide ont du s'intéresser à cette histoire de photos.

http://www.liberation.fr/societe/2002/03/01/grenoble-le-juge-photographe-ne-charme-pas-ses-pairs_395462

<http://www.trafic-justice.com/SITENE17/VEREUX/departem/38/juge/carle/carledl.htm>

CATALANO Francis

doyen des juges d'instruction à La Réunion.

Radié

Se tapait des femmes dans son bureau, y compris des justiciables.

Ainsi une élue locale, conseillère régionale, est-elle venue solliciter un permis de visite pour son fils incarcéré. En l'absence de son collègue qui s'occupait du dossier, le juge a accédé à cette demande, assortie d'arguments particulièrement émouvants.

Une autre, adepte de l'échangisme, est la compagne d'un homme qui a bénéficié d'un non-lieu signé par le juge. Lequel instruit une plainte déposée par le dit bénéficiaire du non-lieu contre son ex-femme. On commence à avoir du mal à suivre Mais ce n'est pas fini. Une jeune femme à qui le juge confiait des enquêtes de personnalité sur les accusés passibles des assises a elle aussi fréquenté le brûlant cabinet plus que ne le commandait la stricte exécution de ses missions.

Une enquête diligentée par le premier président de la cour d'appel a conduit Pascal Clément le garde des Sceaux (et des moeurs), à dépêcher sur place

L'Inspection des services judiciaires. Les trois enquêteurs n'ont pas été déçus. Ils ont découvert, entre autres, qu'une association de juristes, dont le doyen des juges d'instruction était naturellement un membre éminent, organisait à Madagascar des séminaires savants prétextés à tourisme sexuel.

Qu'un autre magistrat recevait, lui aussi, dans son bureau, toujours pour des activités qu'il ne serait pas convenable de décrire, un homosexuel mis en examen dans une affaire de stupéfiants. Un greffier qui avait l'habitude de mettre sa main ailleurs que dans les dossiers est l'objet de plusieurs plaintes.

<http://denidejustice.wordpress.com/category/b-20-magistrats-depraves-sexuels/>

<http://intimeconviction.over-blog.com/article-5655352.html>

CAZALS Jacques

procureur de la République au TGI de Moulins
a dirigé le parquet d'Auxerre de 1992 à 1999
substitut à la cour d'Appel de Paris en 1999
sanctionné en avril 2002 par le garde des Sceaux, sur proposition du CSM : [déplacement d'office](#)
substitut général à Versailles en 2002
substitut général de la cour d'appel de Paris en 2002
conseiller à la cour d'Appel de Paris en 2004
procureur général à la cour d'appel de Paris
avocat général à la cour d'appel de Versailles en 2009

Disparues de l'Yonne:

Sanctionné pour des négligences dans le cadre de l'affaire de la disparition de sept jeunes femmes handicapées entre 1970 et 1980.
Puis « *Le commissaire du gouvernement Francis Lamy a demandé l'annulation du déplacement d'office dont a fait l'objet Jacques Cazals, la condamnation de l'Etat à lui verser 3 000 euros et sa réintégration dans son emploi de substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris. Dans ses conclusions, le commissaire du gouvernement relève que le reproche de négligence à l'encontre de Jacques Cazals "repose sur des faits insuffisamment établis" et qu'il ne ressort pas que la magistrat "ait manqué aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse ou à la dignité" ».*
Il a aussi donné le permis d'inhumation du gendarme JAMBERT sans faire pratiquer d'autopsie et en concluant au suicide.
A mis beaucoup de mauvaise volonté à ouvrir une information judiciaire lors du dépôt de plainte avec constitution de partie civile de l'Association de défense des handicapés de l'Yonne (Adhy), en 1996.
A classé de nombreuses plaintes des familles des disparues.
<http://leruisseau.iguane.org/spip.php?article528>
<http://denidejustice.wordpress.com/tag/jacques-cazals/>

CHARLES

Juge aux affaires familiales à Nice

Léon et Lucas :

Elle a toujours refusé d'entendre la mère des enfants si bien qu'elle a élargi les droits de visite et d'hébergement du pédophile.
Elle a promis à la mère de l'éloigner de ses enfants.
Elle a rappelé l'autorité parentale du pédophile sur son fils Lucas en lui donnant en plus un Droits de visite et d'hébergement pour la moitié des vacances.

CHEENNE Jeanne

Auditeur de justice

Substitut à Poitiers en 1993

Substitut au TGI de Rochefort en 1996

substituée à l'administration centrale du ministère de la justice

Juge des enfants au TGI de Nantes en 2003

Juge des Enfants à pointe à Pître en 2007

Affaire Léon et Lucas :

Alors qu'elle était incompétente territorialement, elle a continué à s'occuper du suivi des enfants, pour mieux dénigrer leur mère et les confier au pédophile B. Elle a dit à la mère qu'elle l'enverrait en prison et que les enfants seraient placés.
Elle a dit que les enfants étaient influencés par leur mère qui aurait « une attitude toxique » et chercherait à « détruire coûte que coûte l'image » du pervers.
<http://histoiredeleon.over-blog.com/liste-des-violations-des-lois-par-les-services-sociaux-et-la-juge-ch%C3%A9enne>

CHENET-BRESTEAU Philippe

Juge des Enfants à Tours à Tours

Sanction : il a un avertissement et est muté

Puis il devient vice-président du tribunal de grande instance d'Arras (Pas-de-Calais)

Suspendu en 2003

En 1992, ses collègues voient qu'il pratique des fouilles à corps sur des mineurs, obligés de se déshabiller devant lui.
Il est vaguement sanctionné (avertissement) mais le CSM lui permet de continuer à diriger des colonies de vacances.
En 1994, des enfants de la colonie se plaignent d'attouchements à leur monitrice. Un homme est venu pendant la nuit. Quand la monitrice en parle au directeur (CHNET), il se met en colère et traite les enfants de menteurs. Il a dit qu'il signalait les faits mais n'a rien fait.
« En mars 2003, à la demande du garde des Sceaux, il est mis en examen "pour agression sexuelle sur mineurs par personne ayant autorité" et le 20 avril il comparait devant le Conseil supérieur de la magistrature.
La chancellerie avait demandé la révocation du magistrat. Le CSM s'y refuse. Le magistrat est toutefois suspendu de fonctions tout en percevant son salaire "en attendant le résultat définitif de la procédure judiciaire" ».
<http://denidejustice.wordpress.com/2009/06/13/2004-affaire-du-juge-philippe-chenet-pedophilie/>
Condamné en mai 2005 par le tribunal de Cherbourg, il écope d'un an de prison avec sursis pour avoir abusé de deux enfants à la colonie. Le CSM le révoque en février 2006 après la confirmation de la peine par la cour d'appel de Caen en novembre 2005... Soit plus de dix ans après les faits.
http://www.liberation.fr/societe/2005/06/03/un-magistrat-condamne-pour-attouchements-sexuels_522198



CHEVRIER Patrick

Contrôleur des impôts

Instituteur en Seine St Denis.

Juge d'application des peines à Grenoble

vice-président au Tribunal de Grande Instance de Pointe-à-Pitre en Guadeloupe.

Président du Tribunal de Grande Instance de DINAN en 2009

JAF TGI Dinan

Conseiller à la Cour d'Appel de Fort de France (août 2011).

Affaire Marine :

A jugé le divorce des parents de Marine en janvier 2010. Il a réclamé au père de Marine une pension excessive par rapport à ses revenus et a refusé la réouverture des débats alors que des documents ont été présentés illégalement par la partie adverse et que certains rapports étaient mensongers. L'un des assesseurs à ce jugement était Claire SOURDIN, cousine germaine de l'avocat de la partie adverse, Jean-Michel SOURDIN. Il a refusé de se récuser, disant : « je passe en force ».

Cheymol Sophie

Substitut du Procureur à Marseille

Clavier mme juge,

vice présidente aux affaires familiales de Marseille

Claude Giscoux

ami du précédent, même motif, acquitté.

Coindreau Philippe

Procureur

Protège le réseau pédophile de Saintes

Affaire « Tony Andy et Léa »

CONSTANTIN Bernard

président de la chambre d'accusation de la cour d'Appel de Chambéry

Mis à la retraite anticipée

VIOL DE 2 FILLETES

Magistrat très en vue, il avait aussi des activités caritatives dans des quartiers défavorisés, et avait été dénoncé par des éducateurs et par des parents.

Suite à un article dans un journal local, plusieurs parents se sont manifestés pour dénoncer CONSTANTIN.

Il avait menacé la mère d'une des filles de dénoncer son conjoint pour du travail au noir et elle a eu peur de lui donc elle n'a pas signalé les faits.

Il avait fait des photos de la gamine mais on ne les a pas retrouvées lors de la perquisition à son domicile. Il adit qu'il les avait envoyées à son « chauffeur » au Cambodge.

Il a été condamné à 10 mois de sursis et a quand-même fait appel.

<http://legimobile.fr/fr/jp/c/crim/2001/4/25/00-85810/>

« Blanchi du viol de deux fillettes après avoir eu 10 mois avec sursis.

Parce que l'enquête ne semblait pas avancer assez vite à leurs yeux, des parents ont décidé d'alerter la presse au sujet des agissements du magistrat de Chambéry Bernard CONSTANTIN.

C'est à la suite d'un écho non équivoque paru dans l'hebdomadaire local "Le Faucigny" qui décrivait de manière anonyme mais parfaitement identifiable son itinéraire professionnel que le magistrat se présentera d'ailleurs spontanément devant les gendarmes le 3 septembre ... pour nier tous les faits qui lui étaient reprochés.

La justice enfin réveillée instruirait alors l'affaire et le magistrat Bernard CONSTANTIN, violeur de 2 fillettes, finirait par être sanctionné, en "catimini" toutefois, à 10 mois de prison avec sursis et mise anticipée à la retraite. »

<http://denidejustice.wordpress.com/category/le-fichier-de-la-magistrature/constantin-bernard/>

Bernard Constantin, gloire locale d'Annemasse (Haute-Savoie) pour son éminent parcours dans la magistrature, a été placé en garde à vue hier par la section de recherches de la gendarmerie de Chambéry (Savoie). Il a été entendu dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte par le parquet de Thonon-les-Bains à la demande du procureur général de Chambéry pour «attouchements».

<http://www.liberation.fr/france/1996/09/04/un-eminent-juge-d-annemasse-a-ete-place-en-garde-a-vue-une-enquete-a-ete-ouverte-pour-attouchements-183569>



COQUILLAT Jean-Yves

Procureur de grenoble

Membre d'un réseau pédocriminel ,Protège les assassins et violeurs d'enfants

Coquillat déclare à propos des disparues de l'Isère

« Quelle que soit la douleur des familles ... J'en rigole encore »

http://www.partiradicaldefrance.com/proby_coquillat.htm



CRAIGHERO Mario-Louis

juge au tribunal de grande instance de Charleville-Mézières

juge en correctionnelle à Reims en 1999

président du tribunal correctionnel de Reims

vice président du Tribunal de Grande Instance de Reims

mis à la retraite d'office par le CSM.

Conseiller général PS de Soisson Sud de 1982 à 2001.

Il envoyait très vite les gens en prison.

Avait des responsabilités à l'Office français des réfugiés et apatrides (OFRA).

Epinglé par le journal L'Est Eclair : « faux en écriture publique et usage de faux dans une affaire de diffamation contre l'union, autrement dit pour avoir joué, à l'avantage de notre adversaire, de la gomme et du blanco sur quelques pièces d'un dossier »

« Pour ce faux en écriture publique et usage de faux, il devrait en mars prochain, après enquête des services de police judiciaire de... Paris, passer de l'autre côté de la barre et s'asseoir au banc des supposés accusés au tribunal correctionnel de... Troyes. Ce qui est plutôt une faveur pour ce qui est, vu la fonction, un crime passible de la cour d'assises. »

<http://www.lest-eclair.fr/article/faits-divers-%E2%80%93-justice/mesdames-messieurs-la-cour>

<http://comitecedif.wordpress.com/2011/05/08/connerie-connerie-faux-en-ecriture/>

Appel en juin 2011. Ne s'est pas présenté, le procureur a demandé 10.000 euros d'amende et la privation des droits civiques.

<http://www.lunion.presse.fr/article/marne/craighero-%C2%AB-le-bidouilleur-%C2%BB-a-encore-fui-ses-juges>

CURVALLE Beatrice

Juge aux affaires familiales tribunal Castres

Affaire CHASTAN :

- > Elle a prononcé le divorce en 2010 aux torts exclusifs de Sandrine CHASTAN, la mère des enfants, et l'a accusée de s'acharner à dénoncer des viols commis sur ses deux filles par J-P.C, le père de la plus jeune.
- > Elle a donné l'autorité parentale exclusive au pédophile J-P.C ainsi que le domicile des enfants.
- > A suspendu les droits de visite de Sandrine pour ses enfants que ceux-ci ont toujours réclamé à les voir, et la condamne à verser 2.000 euros à J-P.C. ainsi qu'à payer tous les frais de procédure (qui avait été initiée par J-P.C.).

CUZIN Pierre-Yves

juge au tribunal de grande instance de Nevers en 1995

juge au tribunal de grande instance de Marseille en 1999

juge détaché au tribunal de La Ciotat en 2008

cour d'appel de Bastia

retraite en 2013

Affaire en 1999 pour violences et détention illégale d'armes. Le tribunal a reconnu les violences exercées sur sa concubine dans la nuit du 5 au 6 octobre 1997.

http://www.liberation.fr/societe/1999/07/03/un-juge-condamne-pour-violences_278527

Affaire Mehdi Alami Ouehhabi :

Il a relaxé Mehdi Alami Ouehhabi dans un procès mené à décharge d'un jeune islamiste accusé de violences sur sa mère, et a carrément agressé la victime à l'audience. Le parquet avait dénoncé la partialité de Cuzin. « Je ne sais pas si je vais requérir car j'ai eu le sentiment tout au long de l'audience que la décision était déjà prise et la relaxe acquise », avait protesté le substitut Faugère dans un long réquisitoire adressé à son collègue du siège ». Il l'avait solennellement rappelé à la loi : « J'avais appris dans la Convention européenne des Droits de l'Homme que chacun a le droit à un procès équitable qui comporte le droit d'être jugé par un tribunal impartial. Le tribunal n'est pas censé faire état de sa position, de l'assortir de commentaires subjectifs et de jugements de valeurs. »

<http://www.lamarseillaise.fr/les-archives/item/18848-ubu-juge-chronique-dune-relaxe-annoncee>

D

DAVID Viviane

substitut du procureur à

Valence, chambre des mineurs

AFFAIRE PIERRE

Depuis 2008 elle a reçu divers signalement concernant Pierre, notamment par l'association Enfance Majuscule et n'a rien fait.

Elle a classé les plaintes pour violences contre Pierre.

Elle a refusé de prendre les plaintes pour non présentation d'enfant (119 jours sans voir son fils en l'occurrence).

Elle a appelé le commissariat pour leur dire de ne plus prendre les plaintes de la mère de Pierre.

Demangeot Sophie

Libère Beyer Philippe de la Sté Transcom, Accusé de Viols et de pédophile



DEPARIS BENJAMIN

Président du tribunal de Thonon

Président du tribunal du Havre

AFFAIRE AMANDINE

Impliqué dans le réseau pédophile de Thonon Les Bains
Devent l'ampleur que prends l'affaire Amandine sur les réseaux sociaux le CSM est contraint de muter cette crapule au Havre
mais sans aucune autre sanction

Avant de partir, considéré dans les colonnes du journal « Le dauphiné libéré » que le divorce des époux LOPEZ était "un divorce classique " alors que Amandine a été agressé sexuellement par son cousin et la 1/2 soeur au domicile de la mère.
Pourtant Amandine a été confiée à la mère

De ROHAN CHABOT

Juge aux affaires familiales Bobigny

Affaire MOUKAGA :

A retiré l'autorité parentale à la mère au profit de la Direction de la famille et de l'Enfance.



DESPLAN MICHEL

« Affaire canavero »

Procureur Général en charge des Parquets de Nîmes, Privas, Avignon, Carpentras, Alès et Mende

Couvre le viol commis pas la juge Laurence Canavero à l'intérieur même du tribunal

sur une fillette de 6ans ½ et assume pleinement la responsabilité de cette fausse procédure, bourrée de mensonges et d'illégalités, qui cherche à réduire à néant la liberté d'expression.

<http://johnhodgkinson.canalblog.com/archives/2015/03/08/31668075.html>

Dreno

procureur trafique des analyses d'ADN – Perpignan. Appartient à un réseau pédophile.

Classe l'affaire des crimes sataniques de la gare de Perpignan.



DROUY-EYRAL Danielle

procureur à Guéret

procureur adjoint à Marseille

Procureur au TGI de Castres

Proc. TGI Draguignan en 2009 (succède à Christian GIRAD)

Décorée de la légion d'Honneur le 14 juillet 2012 par HOLLANDE.

AFFAIRE RESEAU PEDOPHILE DU VAR :

Elle a dit que les accusations de la mère des enfants étaient « imaginaires »

Elle a classé la plainte contre le Dr BATAILLE, membre du réseau, pour complicité de crimes, non-assistance a enfants en danger, dénonciation calomnieuse, violation du secret professionnel, preuves a l'appui

dont des enregistrements audios et vidéos de ses visites dans son cabinet entre autres.

Elle a demandé le renvoi de la mère des enfants devant le tribunal correctionnel pour dénonciation calomnieuse, en 2012.

Affaire TREGOUET :

DROUY AYRAL était sur les lieux du « suicide » dans la nuit, elle était donc probablement de permanence cette nuit-là.

A conclu au suicide du commissaire de Castres Arnaud TREGOUET dans son bureau, en pleine nuit de week-end en novembre 2007.

<http://www.ladepeche.fr/article/2007/11/23/323141-castres-hommage-au-commissaire-tregouet.html>

« Après 10 ans de carrière comme officier en région parisienne et au Mans, il venait de devenir commissaire après avoir suivi une formation à l'École nationale supérieure de la police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ».

<http://www.ladepeche.fr/article/2007/11/19/293930-le-commissaire-de-castres-se-suicide-au-bureau.html>

Au moment du meurtre, TREGOUET travaillait sur la pédocriminalité. Il savait beaucoup de choses sur les notables toulousains et notamment que tous les corps des disparus de l'affaire Alègre étaient passés par l'incinérateur de Cazères.

A aussi travaillé sur l'affaire **Colette Deromme**. C'est la belle sœur avec qui elle était associée qui a été accusée du meurtre.

<http://lci.tf1.fr/france/faits-divers/mort-de-colette-deromme-la-belle-soeur-mise-en-examen-7007588.html>

http://www.midilibre.fr/2011/05/18/le-corps-decouvert-dans-le-var-est-bien-celui-de-colette-deromme_320850.php

Affaire Sandrine Chastan

E



ESPOSITO Fiammetta

Vice-procureure au TGI de Valence

substituée du procureur au TGI de Mamoudzou à Mayotte en 2007.

Mise en disponibilité en 2008

Vice-procureure au TGI d'Agen en 2010

Vice procureur à Nice

Affaire Léon et Lucas :

Elle a écrit à la JDE pour qu'elle fasse droit aux demandes du pédophile B. concernant les enfants

F



Ferrier Sylvie

Juge au tribunal des enfants de Lons le Saulnier

Flamant Gérard

Juge d'instruction

Soutien les réseaux Pédophiles

Affaire « Tony Andy et Léa »

FRITSCH MARC

Procureur à bordeaux

Affaire Poupard :

> Il a réclamé un an de détention dont une partie ferme pour couvrir la détention préventive, assortie d'une mise à l'épreuve, pour "avoir décidé de faire obstacle aux relations naturelles qu'un fils doit avoir avec son père."

<http://denidejustice.wordpress.com/category/b-19-magistrats-pedophiles/>



FRESSARD BLANDINE

Juge des enfants TGI Thonon Les Bains

AFFAIRE AMANDINE

Complice du réseau pédophile de Thonon les Bains

Fait Placer Amandine Dans une Maisone d'enfance Pedophile

"CAP MARIGNIER" une maison pour petites fille

"jouets" du procureur et des élites pedophiles deHaute Savoie

une autre petite victime MARIE y est retenue prisonnière

Le directeur de cet établissement est EMMANUEL CAUSSON

Le propriétaire du terrain est Patrick Kadart (ancien éducateur directeur de lamaison pour l'enfance MEYLAN à TANINGES)

FROEHLICHER Caroline

Juge des enfants au tribunal de Castres

Affaire CHASTAN :

Elle a placé les enfants pendant deux ans auprès de l'ASE du Tarn.

Instaure une AEMO en 2009 et pour un an au domicile du père J-C P., pourtant accusés par ses trois enfants d'actes pédophiles, et cela à 8 ans d'écart.

Donne un droit d'hébergement au père deux fois par mois puis un week-end par mois et la moitié des vacances.

G

Gady Florence

-Juge aux affaires familiales Nanterre

-Juge aux affaires familiales à Thonon Les Bains

-Juge au pénal à Thonon Les Bains

SCANDALE OLGA SPITZER à Nanterre:

Placements abusifs viols d'enfants trafic d'organes d'enfants

Affaire Amandine à Thonon les bains

Empêche le père protecteur d'Amandine de protéger sa fille

Procès truqué , Fait disparaître des pièces importante du dossier

avec la complicité de l'avocate Franc-Maçone Françoise Vinit Maadoune

Refuse que l'audience du divorce des époux Lopez soit plaidée

mais juge sur dossier, empêchant ainsi

Yan Lopez de deffendre sa fille Amandine

Ex juge aux affaires familiales , Son passif a Nanterre (92) ou elle placait abusivement des enfant dans les établissement Olga Spitzer , retablisements connus pour etre des antennes de la pédocriminalité d'etat ainsi qu' un gigantesque reseau de prostitution d'enfants et de trafic d'organes d'enfants Les nombreux scandales ont containts le tribunal à l'eloigner des affaires familiales.

Nommée Présidente du tribunal de Thonon depuis Juillet 2015

GAUTHIER Jean-Jacques

Cadre de banque

Substitut au TGI de Roanne en 1998

Procureur à Draguignan en 2009

AFFAIRE DU VAR :

> En octobre 2007, il décide d'enlever les enfants à leur mère en l'accusant de vouloir fuir (ce qui est faux) via une ordonnance de placement en urgence, et décide du placement en urgence des enfants avant même que la mère n'ait quitté la ville. Elle avait alors la garde de ses enfants et l'autorité parentale, donc il a fallu utiliser des mensonges, disant que la mère tenait des propos incohérents, qu'elle était finalement folle, et qu'elle était coupable d'un enlèvement d'enfant.

Il a donné l'ordre de ne pas dire à la mère où étaient les enfants.

<http://lavapeur.blogspot.fr/2012/04/pedophilie-viol-saint-tropez-draguignan.html>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000756608>



GIRARD CHRISTIAN

procureur de la République au TGI de Douai
Procureur au TGI de Châteauroux en 1994
Avocat général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence
Procureur à Draguignan en 1998
Procureur au TGI de Meaux en 2009

Affaire BEYER :

Il a permis au pédophile BEYER de ne pas être condamné malgré les viols commis sur son fils en refusant de le poursuivre. La plainte a été classée sans suite.

<http://pedocriminel.blogspot.be/2012/02/christian-girard-procureur.html>

Affaire du Var :

Il a classé sans suite les plaintes pour viol en réunion contre les enfants M, 15 jours après le dépôt de la plainte.

Affaire Léon et Lucas :

Il a classé sans suite la première plainte pour agressions sexuelles contre Léon alors que plusieurs certificats les étayaient.

Affaire Charlotte :

En 2004, il est venu chercher manu militari une enfant de 4 ans à sa maternelle, la mère a été placée en garde à vue, a été mise en examen pour soustraction d'enfant et remise en liberté sous contrôle judiciaire. Ses grands-parents seront également prochainement poursuivis pour complicité. La mère de l'enfant accusait le père, David Washington, d'être violent.

<http://ci.tf1.fr/france/2004-09/commando-pour-fille-ans-4859135.html>

http://www.liberation.fr/societe/2004/09/27/charlotte-ouverture-de-deux-enquetes_493853

Affaire Pierre :

Il a classé sans suite la plainte pour agressions sexuelles et maltraitements, malgré divers certificats médiatiques et sans enquête.

Il a oublié d'instruire une plainte pour insultes racistes contre un capitaine de CRS, si bien que le délit était prescrit quand il a retrouvé ladite plainte.

<http://denidejustice.wordpress.com/category/le-fichier-des-tribunaux/tgi-meaux/>

Affaire des trois enfants égorgés en Seine-et-Marne en février 2013. Mère internée d'office, famille « très discrète », père médecin.

http://mayotte.orange.fr/news/metropole/trois-enfants-egorges-ouverture-d-une-information-judiciaire-contre-x_8887.html



GOY CHRISTIAN

Avocat à Bordeaux pendant 20 ans.
Juge d'application des peines en 2000 à Thionville.
substitut du procureur de Bayonne
suspendu temporairement en mai 2006.

Radié par Michèle Alliot Marie (c'était une première en France) en 2006

- Ancien coiffeur devenu avocat puis magistrat, il allait être nommé procureur quand il a été inculpé.

Mis en examen en avril 2006 pour viol sur mineure. Deux sœurs l'ont accusé d'abus sexuels.

Poursuivi pour « viols sur mineure de 15 ans par personne ayant autorité » sur la plus jeune des sœurs, les faits étant prescrits pour l'aînée.

L'information judiciaire a duré 3 ans.

« Renvoyé devant la cour d'assises de la Gironde. Les accusations portées contre lui, et qu'il conteste, concernent des faits remontant aux années 1990. Christian Goy est soupçonné d'avoir contraint deux filles (âgées de 9 et 13 ans) de l'une de ses clientes à lui consentir des caresses et des fellations à l'époque où il était avocat en Gironde. Les actes se seraient déroulés dans son cabinet lorsqu'il leur demandait de faire le ménage en échange d'un peu d'argent de poche. »

<http://www.lepoint.fr/actualites-societe/2009-08-04/un-magistrat-juge-devant-le-csm/920/0/366744>

<http://www.sudouest.fr/2011/10/03/bordeaux-un-ancien-magistrat-comparait-pour-viol-de-mineure-516511-4697.php>

Il a pris 15 ans de prison par la cour d'assises de la Gironde, confirmés en 2012 par la cour d'assises de la Charente, et cela bien qu'il ait toujours nié les viols.

<http://www.sudouest.fr/2012/10/19/la-peine-de-christian-goy-est-confirmee-854261-7.php>



GROZINGER Alexandre

Cour Appel Chambéry

Au cour du pouvoi en appel du père d'amandine preffere confier Amandine à sa mère destructrice malgré toutes les révelation faites par l'enfant

Non seulement cemagistrat corromu protège les reseaux pedocriminels sur les territoires de la savoie (73) et la Haute savoie (74)

Mais en plus cette immonde crapule donne des cours de Karraté à des petits enfants de Matenelle !!!!

Oui à des enfants de MATERNELLE !!! Si ca continues ainsi, les Franc-Maçons donneront des cours de tir au fusil d'assaut à des nouveaux nés. Le centre qui fourni la "Chair Fraiche" à cette crapule se nomme "Annecy Karaté

Guenard Philippe

de Bordeaux, magistrat, déboute automatiquement répétitivement toutes les personnes qui exposent des faits de pédophilie.

GUERIN Alexandra

Auditrice de justice

Substitut à la cour d'appel de Metz en 2004

substitut du Procureur de Privas en Ardèche

JAF à Valence en 2010

substitute du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Privas en 2011

vice-procureure au Tribunal de grande instance de Draguignan

Inspecteurs des services judiciaires, à compter du 2 septembre 2013

Affaire Pierre :

Elle a enlevé l'autorité parentale à la mère de l'enfant en septembre 2012. La mère doit aussi verser 80 euros de pension alimentaire par mois alors qu'elle termine ses études.

Aucune enquête à part une expertise psychiatrique ... de la mère de l'enfant !

Lors de l'audience, le père a demandé à la juge de retirer aussi les DVH de la grand-mère maternelle de Pierre, ce à quoi GUERIN a répondu : « pour cela, je ne peux rien faire pour vous ».

Devant les photos prouvant les maltraitances contre l'enfant, elle répond « votre petit est tombé tout seul ! ».

Elle considère que chez son Pierre est « dans un environnement stable et sécurisant ».



GUICHARD François

Juge d'instruction Colmar

Affaire AIRBUS A320 :

> instruit à charge uniquement contre le pilote qui a remis en cause la version officielle du crash, refusant d'étudier certains rapports d'expertises.

<http://www.crashdehabsheim.net/autre%20crash%20Mont%20sainte%20Odile.htm>

H



HONTANG Pierre

*procureur à Bayonne
révoqué en 2007*

Vol et prostituées

Condamné à 18 mois de prison avec sursis pour le vol d'une carte bancaire et son utilisation frauduleuse dans un bar à hôtesse en Allemagne où il se trouvait en mai 2004 pour un colloque européen sur « *l'éthique du ministère public* ». Il est révoqué de la magistrature en septembre 2007.

« Pierre Hontang, ex-procureur de Bayonne, est en déplacement en Allemagne pour participer à un colloque avec des procureurs généraux venus de toute l'Europe. Le thème ? Éthique et déontologie. Stupéfaction quand une magistrate allemande se fait dérober son sac, avec carte bleue et espèces. Le soir même, un individu se fait plaisir au « Bijou », un bar à hôtesse. Il s'offre « deux passes » grâce à la carte bleue volée. Pierre Hontang sera identifié par la patronne et Hélène, la prostituée. Sa défense : il est simplement venu acheter des cigarettes. Montant des factures ? 578 euros.

L'indélicat est banni de la magistrature trois ans après les faits... en septembre 2007. Non sans avoir fait condamner le Canard Enchaîné pour diffamation en avril 2005. Un mois avant, le CSM révélait l'existence de plus de 1 300 procédures en souffrance au parquet de Bayonne dont nombre de dossiers dits sensibles. En novembre 2008, l'ex-procureur sera définitivement condamné au pénal à dix-huit mois de prison avec sursis ».

« En février la cour d'appel de Colmar l'a condamné à dix-huit mois de prison avec sursis pour vol et escroquerie, plus cinq ans d'interdiction de toute fonction publique. Le CSM, lui, statue sur l'interdiction à perpétuité. »

http://www.liberation.fr/societe/2007/07/10/l-ex-procureur-de-bayonne-interdit-d-exercer-a-vie_97931

I

IGNACIO Jean-Jacques

*Substitut général à Toulouse depuis 1992, chef de la section chargée de l'atteinte aux biens et aux personnes à l'époque des faits
Détaché depuis 2009 auprès de la direction des services judiciaires de la Principauté de Monaco pour exercer les fonctions de substitut du procureur général près la cour d'appel, jusqu'en 2015*

Affaire ALEGRE :

Il a été cité par des prostituées comme un amateur des partouzes sado maso, au même titre que VOLFF et BOURRAGUE.

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/la-terrible-affaire-de-toulouse_495979.html

J

JANVILLE Thomas

Avocat

JAF à Meaux

Suspendu par le CSM en 2013

Poursuivi en 2013, car il aurait entretenu des conversations à caractère sexuel sur MSN avec une mineure. « Cette affaire concerne un juge des affaires familiales habitué à gérer des situations familiales, à régler des conflits familiaux, à séparer des enfants de leurs parents, etc. Les affaires de mœurs, d'ordre sexuel, il connaît. C'est son métier. Il applique et fait appliquer la loi. C'est scandaleux. Il sait pourtant à quoi il doit s'attendre. C'est lui, le représentant de la loi. Son rôle, c'est de donner l'exemple », réagit un magistrat sous couvert d'anonymat ».

<http://fr.sott.net/article/13350-Meaux-un-juge-des-affaires-familiales-suspendu-pour-pedophilie>

Ce juge de Meaux (Seine-et-Marne) a été suspendu par le Conseil supérieur de la magistrature. Il aurait entretenu des conversations à caractère sexuel sur MSN avec une mineure dans les Hauts-de-Seine, vient de révéler le quotidien à l'instant.

JOUBREL Michel

substitut général à la cour d'appel de Versailles en 1997, ex-membre du Conseil supérieur de la magistrature et ancien dirigeant de l'Union syndicale de la magistrature

mis à la retraite d'office par le CSM.

Radié en 2006

En juin 2006, il est accusé d'avoir détenu plus de 5.000 images pédophiles (dont celles d'enfants victimes de viol) sur son ordinateur personnel.

Suspendu de ses fonctions par le ministre de la Justice, Michel Joubrel a été mis à la retraite d'office en septembre 2004, puis radié en février 2005 par le président Jacques Chirac. L'homme risque aujourd'hui 5 ans de prison de 75.000 € d'amende.

Il utilisait 3 pseudonymes sur le forum pédo. Il avait téléchargé au moins 5.600 photos de mineurs

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/le-haut-magistrat-detenait-plus-de-5-000-images-pedophiles-19-06-2006-2007087953.php>

Jungman Benjamin

TGI Creteil

Affaire de Sucy-en-Brie (Enfants Celly Stacy et Ritchy):

A placé illégalement les enfants car ils vivaient en Seine St Denis avec leur mère Protectrice.

A même mandaté une association douteuse en infraction, **Olga Spitzer**, pour gérer le placement des enfants. est muté à Bobigny en juillet 2013.

K



KEIL Patrick

juge d'instruction au tribunal de grande instance de Chaumont en 1991

juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lille en 1993

substitut du procureur au TGI de Carcassonne en 2000

substitut du procureur au TGI de Montpellier en 2008

Corruption

Vers 2008 suite à son divorce il devient alcoolique et s'endette.

Pour payer ses dettes, il offre à diverses personnes poursuivies dans des affaires pénales de les renseigner sur l'état des procédures en cours (d'où les poursuites pour violation du secret professionnel) ou de « faire sauter des contraventions ».

Il est dénoncé à l'été 2008. Révoqué de la magistrature à l'été 2009, sans salaire.

Condamné le 17 février 2012 à un an d'emprisonnement avec sursis pour corruption passive de magistrat et violation du secret professionnel.

KRAUSS Bernard

président du tribunal de Sens

Nommé au Havre puis

Vice président à la Cour d'Appel de Rouen en 2007

Mis à la retraite en 2010

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021874307>

HARCELEMENT SEXUEL:

En juin 1996 alors président du tribunal de Sens (Yonne) il comparait devant la 17^{ème} chambre correctionnelle du Paris pour "menaces, violences et harcèlement sexuel" contre Chantal magistrate de 42 ans et Laurence greffière-stagiaire de 25 ans, toutes deux ses subordonnées avec qui il avait eu une liaison. La jeune Laurence finit par céder à ses avances en mars 1995. Sodomisée contre son gré, la jeune greffière a voulu partir. Il l'en a empêchée, l'a sommée de quitter son compagnon, et "par peur" elle a choisi son patron. Mais quand elle a décidé de rompre avec lui, il l'a suivie chez elle, lui a donné des coups de poing, a menacé de "casser sa carrière" et encore une fois, de faire "buter" son copain "par ses amis forains". Le 28 mars, Laurence, qui souffre de problèmes neurologiques, tente de se suicider. Même le procureur de Sens témoigne avoir eu droit à "si je voulais, je pourrais vous faire casser la gueule par mes amis". A l'audience le substitut avait requis un an de prison avec sursis et 18 mois de mise à l'épreuve.

http://www.liberation.fr/france/1997/06/17/un-ex-president-de-tribunal-sur-le-banc-des-accuses-bernard-krauss-est-juge-pour-menaces-violences-e_209406



KRIVINE Alexandre

Juge au tribunal de commerce de Grasse,

Pdg de la multinationale 3S Photonics entre autres,

copain d'estrosi le maire de Nice,

et associé du neveu de Claude Guéant Jean-Charles Charki.

Il aurait fait travailler des ouvriers en situation irrégulière au noir sur des chantiers, certains payés avec de l'argent détourné de sa société.

<http://elfassiscoopblog.com/le-juge-alexandre-krivine-du-tribunal-de-grasse-est-un-esclavagiste/>

Blog ELFassi : « Avec l'aide de son avocat Bertrand Dumon du cabinet Arago, il a eu l'idée de faire des dons dont 200000 euros à l'association « ABICA » une association fantôme. Grâce à ce don fictif le juge Alexandre Krivine a bénéficié d'une réduction fiscale conséquente.

Bertrand Dumon, l'avocat de Krivine, n'est pas en reste puisqu'il a déclaré au fisc avoir fait une donation d'une somme de 30 000 € « .

« Cela fait maintenant cinq ans qu'Alexandre Krivine déclare au fisc donner des sommes considérables à l'association ABICA ,association non reconnue d'utilité public, sans que les services des impôts ne s'alertent. Cette association dont le but est de promouvoir de jeunes artistes ne brille pas par ses activités. La dernière assemblée générale datant de 2008 était pour remplacer le président André Parinaud ... décédé depuis deux ans! Le numéro de téléphone de l'association 0142650888 est coupé depuis des années. Alexandre Krivine a fait un don à cette association en 2007 alors que le Président et tous les membres excepté le trésorier étaient morts ! Le trésorier ,un artiste de 90 ans, que j'ai rencontré est scandalisé d'apprendre qu'il puisse être mêlé à ces fraudes. Suite à ma visite, il est aller déposer une plainte au commissariat de Levallois.

La vocation de l'association est uniquement d'octroyer des bourses à de jeunes artistes donc l'argent de l'association est détourné pour payer des soirées mondaines ! ».

<http://elfassiscoopblog.com/le-juge-alexandre-krivine-et-son-avocat-bertrand-dumon-fraudent-le-fisc-avec-la-complicite-dune-association-fantome/>

L

LACOUR

Léon et Lucas :

Il a rendu un non lieu pour la plainte concernant les agressions sexuelles (pourtant étayées) contre Léon. Car l'infraction était « peu caractérisée »

LASSAUSSOIS Estelle

Affaire AMIDLISA (VAR)

Madame Estelle Lassaussois qui a instruit cette affaire uniquement sur les chefs de dénonciation calomnieuse, alors que les faits criminels dénoncés n'ont eux jamais été instruits, a été saisie le 11 décembre 2009 par le procureur.

Son instruction a consisté à refaire faire des expertises psychiatriques des 3 personnes qui, sur interrogatoire des gendarmes, avaient rapporté des faits criminels révélés par les enfants, les expertises ordonnées par le président du Tribunal correctionnel le 30 juillet 2009 n'ayant pas relevé de trouble mental chez aucune de ces trois personnes.

Madame Lassaussois a bien précisé aux mis en examen pour dénonciation calomnieuse qu'elle n'était pas saisie des viols et a refusé l'examen des preuves apportées par Jack Maillard.

<http://rendeznousnosenfants.org/ftprendez/amidlisa/>

http://www.midilibre.fr/2011/05/18/le-corps-decouvert-dans-le-var-est-bien-celui-de-colette-deromme_320850.php

A été mutée par décret du 20 juillet 2011 à St-Pierre-de-la-Réunion

LE GAL FLORENCE

AFFAIRE DE LYON

A retiré le 23 juillet 2013 l'autorité parentale à la mère de Mathieu, et confié l'enfant au père. Cela, alors que la mère ne pouvait pas se rendre à l'audience puisqu'elle était hospitalisée pour cause d'accouchement !

La mère n'a toujours que des visites médiatisées de 2 heures tous les 15 jours.

LE MASSON ALIX

Réseau pédophile du Val de marne

LOUMAIGNE-BRUHAT Isabelle

AFFAIRE POUPARD

Elle a retiré l'autorité parentale à la mère, si bien que l'enfant a été totalement placé sous la coupe du réseau pédophile.
juge JAF, semble protéger les pédo Ouest de France. C'est elle qui donner l'enfant de Patricia Poupard à son pédophile de père

M

MAFFRE Anne

Affaire CHASTAN

A renouvelé le placement des enfants pour 5 mois, en donnant au père accusé de pédophilie des droits de visite « à la journée » une fois par semaine, et à la mère des visites médiatisées une fois par mois.



MAILLAUD ERIC

PROCUREUR D'ANNECY

AFFAIRE AMANDINE

Organise avec la complicité de la Juge FLORENCE GADY et quelques "ÉLITES PEDOPHILES " une parodie de procès contre le Papa Protecteur d'Amandine afin de faire pression sur lui...

Les personnes les plus abjectes du département y sont présent pour attaquer un père qui a voulu défendre sa fille
Pour cela tout est bon

-En tente de le faire passer pour fou

-Pressions

-Menaces

-Intimidation

-mensonges

-Etc....

Était très inquiet de savoir si Monsieur Lopez enregistrerait le procès

► qu'a t-il donc à cacher ?

Heureusement une personne du public a tout enregistré
disponible ICI

PARTIE 1/5

<http://rutube.ru/video/8c26755814e1030c2b59e60edbd85734/>

Partie 2/5

<http://rutube.ru/video/cb40ae47a01c70abe9d29cb2cd38377b/>

Partie 3/5

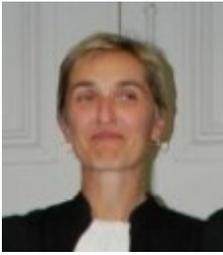
<http://rutube.ru/video/95a71fdb4184dd4a59a6ff4d944bbfd3/>

Partie 4/5

<http://rutube.ru/video/ffee74df8088ad3e6d910f45aac44750/>

PARTIE 5/5

<http://rutube.ru/video/0f4087658d89614a187003dfcfd33b30/>



MENU Marie-Paule

Vice présidente du TGI de Castres en 2008

Affaire CHASTAN

Elle a condamné la mère des enfants à 6 mois de prison pour non représentation d'enfants en juin 2010, en l'absence de la mère.

Meo Hélène

juge de correctionnelle à Marseille



MEYER René

Procureur d'Auxerre de février 1979 à août 1986. Substitut à Auxerre entre 1964 et 1966

procureur à Dijon

retraite

DISPARUES DE L'YONNE :

Il a classé sans suite les plaintes concernant les disparitions.

Il a toujours nié les conclusions de Christian Jambert reliant les disparitions à Emile Louis. Il affirmait qu'il ne s'agissait que de coïncidences. Un rapport de Jambert a été rejeté à la place du juge d'instruction qui aurait dû s'en charger.

<http://antiogre.overblog.com/listes-de-personnes-suspectes>

« IL EST TRES critiqué par sa hiérarchie car les tribunaux qu'il dirige « perdent leur ponctualité » et les rapports sont souvent « tardifs et incomplets ou défectueux ».

Son analyse « incertaine » des faits est critiquée. Le CSM lui reproche d'avoir loupé deux fois Emile Louis. C'est lui qui a signé en mai 1984 un non-lieu en faveur d'Emile Louis quant au meurtre de Sylvianne Durand-Lesage alors que de lourdes présomptions pesaient contre lui. Un mois plus tard, l'enquête du gendarme Jambert arrive sur le bureau de Stilinovic. Le CSM reproche à Meyer « de ne pas s'être assuré du sort d'une enquête dont il connaissait l'existence et qui méritait une attention particulière ». « Il n'a entrepris aucune diligence particulière » dénonce le CSM ».

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/meyer-l-inactif-rene-meyer-18-03-2002-2002904504.php>

impliqué dans le dossier des disparues de l'Yonne avec l'arrestation d'Emile Louis (voir ce doc) Semblant de punition, mais honneurs suivent. Quatre procureurs se suivent et mettront 20 ans pour attraper un tueur en série, Emile Louis.

MONLEON Patricia

Juge des enfants triunal de Lyon

Affaire de Lyon :

> A donné en avril 2013 des droits de visite et d'hébergement au père de Mathieu, qui est lui-même un abuseur, et est en lien avec ceux qui violent la demi sœur de Mathieu, Loriane. En juillet 2013, le père a eu la garde exclusive et la mère a perdu son autorité parentale sans aucun motif.

Morel Aude

du tribunal de Grande Instance de Meaux, confie l'enfant au père violeur. (Affaire Beyer de Meaux)

N. Pierre, chauffeur de la DST, homme de confiance de Le Troquer, président Ass. Nat., pédophilie de mineures. Lieu : Pavillon Butard

<http://pedocriminel.blogspot.ch/2012/01/crime-en-bande-organisee-au-tgi-de.html>

MOULAYES Sandra

Substitut procureur au TGI de Grasse.

JDE au TGI Draguignan en 2011

AFFAIRE DU RESEAU PEDOPHILE DU VAR

A maintenu des droits de visite médiatisés pour Sarah, la maman des enfants en mai 2012 car « les enfants sont toujours en demande de temps passé

avec leur mère », et cela uniquement parce qu'elle n'a plus parlé du tout de l'affaire avec ses enfants lors des visites médiatisées.

AFFAIRE DE LA SECTE VAUDOU DE LYON

En juillet 2012, alors que la situation de la petite Loriane s'aggrave encore suite au déménagement de sa mère dans le Var, la juge MOULAYES ne demande un rapport que pour janvier 2013, soit quatre mois plus tard.

Elle a confié l'enquête en milieu ouvert à l'ADSEA du Var, qui est également intervenue dans l'affaire du Var d'une manière catastrophique.

P



PAGANELLI Antoine

*procureur de la République près le tribunal de grande instance de Tarascon
Procureur à Valence en 2009*

Affaire Pierre :

A classé sans suite la plainte de la maman de Pierre en novembre 2010 pour violences entre conjoints, menaces et chantage. Selon lui, violences entre conjoints, (séparés depuis six ans), menaces de mort, chantages, sont des faits non punissables par la loi.

Autre :

Il serait connu pour traîner dans les milieux échangistes du sud de la France.

A travaillé sur le meurtre de Madiso, 5 ans, en 2006. On a trouvé un meurtrier, un certain Julien CARILLO, un type qui ne sortait pas de chez lui et n'avait pas d'amis.

<http://www.thinesclaude.com/affaire-carillo.php>

A ordonné des poursuites judiciaires pour outrage contre le quidam qui a proposé par courriel à Rachida Dati (ex-garde des Sceaux reconvertie en lapsuceuse-linguae) de lui "faire une inflation". L'intéressé a eu droit à 48 heures de garde à vue, une perquisition en règle de sa maison et la confiscation de son ordinateur

<http://jesuispartout2010.blogspot.fr/2010/11/antoine-paganelli-le-magistrat-qui.html>

Affaire du matelas et des morceaux de chair humaine sur une aire d'autoroute : « Un matelas ensanglanté et des sacs poubelles contenant ce qui ressemble à de la chair humaine. Voilà ce qu'ont découvert, vendredi 29 mars, des employés d'autoroute sur une aire de repos de l'A7 dans la Drôme. »

http://www.francetvinfo.fr/faits-divers/un-matelas-ensanglante-et-des-sacs-de-chair-retrouves-sur-une-aire-d-autoroute_292193.html

Pacha Mme,

Gréfière pédophile, eu tribunal de Privas a violé, au cours d'une audition, une fillette de 6 ans sodomie et viol vaginal, avec le juge Laurence Canavaro

Peret Thérèse,

le juge qui envoie Patricia Poupard en prison. Collusion maçonnique ?

PERMINGEAT Jean-Michel

Conseiller à la chambre spéciale des mineurs de la cour d'Appel d'Aix en Provence

En 2010, il a suspendu les droits de visite et d'hébergement de la maman, et a confié la mesure d'assistance éducative d'un an à l'ADSEA du Var (d'après les enfants, un éducateur et une psychologue de l'ADSEA du Var sont membres de ce réseau).

Il a décrété des visites médiatisées pour la mère, alors que les enfants avaient bien dénoncé leur père et ses amis comme des violeurs et même des meurtriers d'enfants.

PASCHAL Anne-Sophie

Substitut au TGI de Bobigny en 2002

juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris en 2013

AFFAIRE DE SUCY EN BRIE (Enfants Celly, Stacy et Ritchy)

<http://temoignez.tk/affaire-celly-stacy-ritchy.html>



PICHOFF Pierre

Chargé du tribunal d'instance dans l'Aube.

En 1997 il passe devant le CSM pour des faits de corruption et de conflits d'intérêt. Il est dégradé et muté à Béthune.

Président du tribunal correctionnel de Béthune

Déplacé à Béthune en mai 1997, il a exercé son activité juridictionnelle jusqu'en janvier 2011 (notamment en présidant le tribunal correctionnel), date à laquelle, suite à une dénonciation anonyme, il a été incarcéré de janvier à mai 2011 à la prison de la Santé à Paris (quartier VIP) pour des faits de corruption passive, tentative d'escroquerie et trafic d'influence. Son procès, en août 2013, n'avait toujours pas eu lieu. À l'heure actuelle, il est présumé innocent.

« Que lui reproche-t-on ? D'avoir monnayé quelques-unes de ses décisions, au tribunal de Béthune, où il était simple juge, affecté aux audiences correctionnelles. Là-bas, il s'était pourtant refait une vie. Une jolie maison, une compagne avocate. Il avait trouvé le moyen de s'insérer dans le paysage, s'était confectionné l'image d'un magistrat à visage humain, dénonçant même dans la presse locale "les failles du système", plaignant ces pauvres gens qu'il voyait défilier en comparution immédiate : "Quelquefois, disait-il, ils ne sont pas dégradés, ils sentent mauvais." »

Ses ennuis ont commencé à l'automne 2010. Deux lettres anonymes parviennent aux policiers de Béthune. On y dénonce le comportement d'un juge local. Pierre Pichoff est vite suspecté. Une discrète enquête interne est ordonnée, dépaycée à Lille, où la police judiciaire est saisie, dans le cadre d'une information judiciaire ouverte le 11 janvier. Pierre Pichoff est interpellé, il reste muet devant les juges. "Ce sont les pratiques d'un homme seul, il n'y a pas de réseau, affirme le procureur de Lille, Frédéric Fèvre ».

Dans l'Aube, « Il s'était ainsi acoquiné avec un garagiste du cru, qui lui avait prêté une voiture à l'oeil, et lui avait même fait cadeau de la TVA, 64 287 francs, qu'il n'avait finalement acquittée que sur l'ordre de l'institution judiciaire. En échange, le garagiste compréhensif avait été nommé expert près les tribunaux - poste rémunéré - à sept reprises, de 1993 à 1995.

Pierre Pichoff n'avait pas hésité, non plus, à participer à 16 reprises au jugement d'affaires dans lesquelles sa propre épouse avait été nommée enquêtrice sociale. Sans parler de ces transactions, à l'occasion du rachat de parcelles de vignes, où il pouvait tout à la fois conseiller l'acheteur et statuer sur la demande de résiliation de bail. La chancellerie finit par lui faire grief, en 1995, de "porter atteinte à la crédibilité de l'institution judiciaire". »

http://www.lemonde.fr/societe/article/2011/02/22/de-troyes-a-bethune-les-imprudences-repetees-du-juge-pichoff_1483609_3224.htm

R



RAYNAUD Jean-Luc

Conseiller à la cour d'appel de St-Denis de la Réunion

Conseiller à la cour d'appel de Douai.

AGRESSIONS SEXUELLES , COUPS....

Coupable de diverses agressions sexuelles envers des collègues. Jamais sanctionné.

<http://denidejustice.wordpress.com/category/b-20-magistrats-depraves-sexuels/>

En 2004, le magistrat de 55 ans s'était battu dans la rue avec le mari de sa maîtresse, une employée du greffe, qui avait surpris le couple. Pour s'être "affiché publiquement avec une femme mariée", qu'il avait même "embrassée en pleine rue", Jean-Luc RAYNAUD "a manqué aux obligations de délicatesse et de dignité du magistrat", a estimé le CSM.

« Il faudra encore quelques histoires sordides, des balades scabreuses dans les îles et une lettre anonyme contre un avocat pour que sa hiérarchie se bouge... L'affaire est à ce point écrasée par le ban et l'arrière-ban judiciaire que la main courante du commissariat de police n'a jamais été retrouvée.

Le magistrat est muté, sans autre forme de procès. Le juge Raynaud est aujourd'hui conseiller à la cour de Douai. Il court toujours ».**juge à la cour d'Appel de St Denis, Réunion. Faits de mœurs. Sanction (?) nommé conseiller à la cour d'Appel de Douai.**



RENARD Jean-Paul

Juge à Nice

Doyen des juges d'instruction de Nice

Réprimande avec inscription au dossier par le CSM

AFFAIRE KAMAL :

La fille de Karim KAMAL, Lauriane, l'avait désigné comme l'un des membres du réseau pédophile qui abusait d'elle avec la complicité de sa mère. Il a rendu un non lieu dans cette affaire de viols de mineure sans en avertir KAMAL qui n'a donc pas pu faire appel.

Pour divers motifs le doyen des juges de Nice, Jean-Paul Renard, a ainsi rendu des ordonnances d'irrecevabilité ou a refusé d'instruire les plaintes du père de Lauriane pour «mauvais traitement à enfants» contre la mère et son compagnon. D'autres plaintes ont été classées sans suite.

Revel Mme

Juge d'instruction

Protège les réseaux pédophiles

Affaire « Tony Andy et Léa »

RIEUX Jean-Pierre

éducateur, puis

auditeur de justice

Juge chargé du service du tribunal d'instance de Vienne en 1993

juge d'instruction au TGI de Valence

vice-président placé auprès du premier président de la cour d'appel de Grenoble en 2004.

vice-président du TGI de Valence en 2007

Vice président du tribunal correctionnel de Mayotte (Mamoudzou) en 2011

AFFAIRE Pierre:

> A confié l'enfant âgé de 3 ans et demi en octobre 2009, à la garde de son père, qui lui-même le confie tout le temps à ses parents pédophiles et mormons. La maman ne peut voir son fils que pendant les vacances et quatre jours par mois. Il ne lui a fallu que 4 jours pour statuer.

> Décision prise sur assignation du père de l'enfant qui réclamait la garde de Pierre.

> Il précise que les Droits de visite et d'Hebergement doivent être arrangés « à l'amiable », si bien que la maman ne plus voir son fils pendant des semaines.

> Il a déclaré que « *avant les femmes avaient tous les droits, aujourd'hui la place est aux hommes* ».

> En 2009, alors que Pierre résidait en Italie avec sa mère, le JAF RIEUX a ordonné une audience à Valence pour la garde de l'enfant, à la demande du père.

Autre :

Fin 2012, une inspection du ministère de la Justice a eu lieu au TGI de Mamoudzou.

RIEUX a été muté là-bas quelque temps après la plainte de la grand-mère de Pierre au ministre de la Justice et au président.

Autre affaire à Mamoudzou :

<http://www.linfo.re/372-Faits-divers/330075-Mayotte-des-policiers-accuses-de-traffic-de-cheques>

RINALDIS CHRISTINA

Juge val de Marne

Affaire « Celly, Stacy et ritchy »

Seul moyen de contact avec les enfants : toujours les appels médiatisés. Devrait-on être reconnaissant d'avoir ce droit ? Non. D'abord parce qu'elle empêche aux enfants d'être libres de parler (notamment s'il y a des problèmes au sein du foyer). Mais aussi parce que cela supprime toutes intimités et tout contact physique. Sans intimité, les appels deviennent à la longue banals : plus personne ne sait quoi dire au téléphone.

<http://temoignez.tk/affaire-celly-stacy-ritchey.html>

RINGOT Danièle

Juge d'instruction Paris

AFFAIRE ZANDVOORT :

Elle a classé sans suite en 2003 la plainte concernant le réseau pédophile ZANDVOORT, malgré l'existence de preuves photographiques et d'enfants reconnus par eux-mêmes et par leurs parents. Selon elle, il s'agissait de sosies.

RISS Christian

Juge d'instruction à Lyon

président du tribunal de grande instance de Colmar

Premier président de la Cour d'Appel de Bordeaux.

président du tribunal de grande instance de Bordeaux en 2001

Conseiller à la cour d'appel de Lyon (2012-2015)

AFFAIRE POUPARD:

> A refusé à Patricia Poupard de rejoindre le dossier Zandvoort alors que son fils figurait sur les photos de ce réseau pédophile.

> Il lui a refusé l'aide juridictionnelle totale alors qu'elle vivait d'une pension d'invalidité.

> A mené l'instruction du procès Barbie de 1983 à 1985.

http://www.ca-lyon.justice.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=507&Itemid=1

C'est lui qui a aussi nommé les juges d'instruction de l'affaire Bettencourt. <http://www.ladepeche.fr/article/2010/12/17/972644-bettencourt-dossiers-arrive-bordeaux-six-juges-occuper.html>

AFFAIRE BETTENCOURT :

> Le syndicat de la magistrature avait dénoncé le fait que le président du tribunal de Bordeaux « a cru pouvoir s'autoriser à se désigner lui-même, en contradiction parfaite avec le fonctionnement habituel et normal de ce service » pour statuer sur la validité de certaines saisies de documents.

AFFAIRE AIRBUS A 320 :

> Après une instruction totalement à charge contre le pilote de l'avion qui s'est crashé au décollage, RISS l'a condamné à 18 mois de prison dont un an avec sursis pour "homicides et blessures involontaires" ainsi que le copilote.

Le but depuis le départ était de blanchir le constructeur et de mettre la faute sur les erreurs des pilotes. Les boîtes noires ont pu être trafiquées puisque les scellés n'ont été mis que 10 jours après le crash.

<http://denidejustice.wordpress.com/2010/12/17/2004-le-jugement-du-crash-de-lairbus-a320-a-habsheim/>

RIVAILLAND Jacques

président de chambre au tribunal de commerce de Paris

2 ans de sursis pour corruption passive en 2004

CORRUPTION

Affaire Mouselli :

Condamné en 2000 pour corruption. Il avait bradé un bien immobilier en liquidation judiciaire, qui sera revendu 23 fois plus cher à Mouselli, l'heureux bénéficiaire de la culbute rémunérant parallèlement le même Rivalland.

http://condat.blogspot.be/2009_02_01_archive.html

« Pierre Mouselli, 56 ans, homme d'affaires d'origine libanaise, co-fondateur dans les années 80 de Radio Montmartre et Pierrrot le loup (magasin de fourrure), est à l'origine du séisme. En 1993, il a été mis en faillite dans des conditions scabreuses. Quinze ans plus tard, le même tribunal de commerce, mais autrement composé, vient d'accéder à sa requête en révision : liquidation judiciaire annulée. »

http://www.liberation.fr/societe/2009/02/04/affaire-mouselli-persecute-et-spolie-par-le-tribunal-de-commerce_307467

« Un million de francs et quelques menus avantages en nature : corrompre un magistrat peut coûter très cher. C'est en toute discrétion que la cour d'appel de Versailles a renvoyé en correctionnelle, le 26 janvier dernier, un juge du tribunal de commerce de Paris, Jacques Rivalland, pour corruption. Le chef d'entreprise qui a bénéficié de ses bonnes grâces, Pierre Abbou, comparaitra à ses côtés ».

http://www.lexpress.fr/informations/juge-et-partie-au-tribunal-de-commerce_636929.html

RIVES Fabrice

Juge d'instruction

Affaire ALEGRE/Affaire CHASTAN :

> A prononcé les non-lieux de l'affaire Patrice Allègre, celui qui a laissé en liberté un professeur toulousain coupable d'agressions sexuelles sur mineurs à l'occasion de tourisme sexuel ou encore celui qui a prononcé un non-lieu dans une affaire d'insultes entre élus, qui lui a coûté une dénonciation par le SM et l'USM et le risque d'un conseil disciplinaire.

le 3 juillet 2008, il rend, avec un autre juge d'instruction du TGI de Toulouse, Serge LEMOINE, une ordonnance de **non-lieu concernant trois homicides** (dont celui de Line GALBARDI et d'Edith Schleichardt) volontaires et un viol avec arme dans l'affaire Alègre. Dans l'affaire Alègre, les premières autopsies ont été remises en cause en 2004, et un **rapport de la gendarmerie pointe** « les relations de Josiane Pujol et du juge d'instruction Fabrice Rives. Celui-ci l'a désignée dans six dossiers criminels qui pourraient concerner le tueur en série Patrice Alègre ».

21 janvier 2010 : **ordonnance qui confirme** le non lieu pour le meurtre de Galbardi.

> A aussi considéré qu'il n'y avait pas d'**infraction commise** dans le cas d'un élu du parti de Mégret qui a traité une élue socialiste de « mal baisée »

et d' « hystérique ». Il a donc rendu un non lieu. Il a écrit « Attendu que s'agissant du terme "mal baisée", il ne peut en lui-même être considéré comme injurieux, sauf à nier l'évolution des mœurs de notre société et les avancées majeures de celle-ci, dues à l'influence des combats féministes auxquels, par ses positions politiques publiques, la partie civile a elle-même participé ». Le type a ensuite poursuivi la socialiste pour « dénonciation calomnieuse », mais a été débouté.

> A aussi laissé un pédophile adepte de la Thaïlande en liberté conditionnelle malgré les réquisitions du parquet, en septembre 2008 à Toulouse. Le pédo était prof dans un grand lycée de Toulouse. Il faisait aussi des photos qu'il diffusait sur le web.



ROBIN Hervé

Procureur à thonon Les Bains

Procureur à Mulhouse

AFFAIRE DES PARTOUZES PEDOPHILES A BOGEVE

AFFAIRE AMANDINE

Classe sans suite le viol de la petite Amandine

Se trompe volontairement dans le prénom du violeur d'amandine

Organise des partouses pédophiles au bar L'alpage à Bogève

Avec la complicité des 2propriétaires de ce bar:

Mireille Tavin et Jaqueline Bouvier

<http://www.sbtractor.com/wwwboard/messages8/4743.html>

Muté à mulhouse

ROBINSON EMMANUELLE

Val de marne

Affaire Celly, Stacy et Ritchy

La juge Emmanuelle Robinson est mutée à Paris en décembre 2012.

<http://temoignez.tk/affaire-celly-stacy-ritchy.html>

ROGIER André

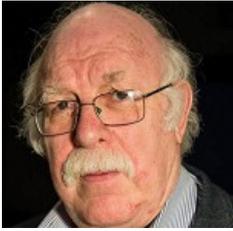
Juge à Valence

Affaire Pierre :

A jugé en appel la question de la garde de Pierre. N'a donné aucun droit d'hébergement à la mère.

Rosati Gilles,

président du tribunal de première instance de Valence nommé à des postes importants des magistrats pédophiles.



ROSENCZVEIG Jean-Pierre

Juge pour enfants en 1974 à Versailles

Conseiller technique au secrétariat d'Etat à la famille

Président du tribunal pour enfants de Bobigny depuis 1992

Affaire Réseau pédophile CORAL/Affaire Zandvoort :

Aurait été à l'origine de la création de l'association CORAL, grâce à la Fondation de France et à un prêt consenti par le Crédit agricole, pour s'occuper en sous-traitance d'enfants placés, pour le compte des services sociaux. Ramifications jusqu'à Madagascar ou les Pays de l'Est. Cité par Jean-Claude KRIEF comme pédophile et ami de Claude SIGALA. Quand le scandale a éclaté ROSENCZVEIG avait justement préparé un dossier pour Georgina DUFOIX (secrétaire d'Etat à la famille) dont il était chef de cabinet de pour que la DDASS reconnaisse le CORAL. C'est lui qui apparaîtrait sur une photo du fichier ZANDVOORT dans laquelle on voit un homme en train de se faire masturber par un enfant.

<http://antiogre.overblog.com/l-affaire-du-coral-2>

Président du CA de l'association Espoir CFDJ (maison d'enfants à caractère social). Directeur : André MORIN.

Président du conseil du BIDE (Bureau International des Droits de l'Enfant). Juan Miguel Petit a passé 2 ans au CA de ce truc, puis est parti.

http://www.ibcr.org/editor/assets/SiteWeb_CA-%20JULY%202013%20Fr.pdf

Fraternelle des services de justice.

Créateur de l'Institut de l'Enfance et de la Famille (établissement public sous tutelle des affaires sociales), du Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE) et Défense des Enfants International - France (DEI-France).

Depuis 1991 il est membre du comité de rédaction du *Journal Droit des Jeunes* et du *Journal International des droits de l'enfant*, qui ne cessent de prôner la garde alternée, de défendre le placement et de nier l'impact des abus sexuels.

président de l'Association nationale des Communautés Educatives

http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Pierre_Rosenczveig

Affaire BEYER :

Philippe BEYER, accusé d'actes pédophiles sur son fils, a accusé Rosenczveig de l'avoir violé quand il était mineur et que le futur juge était baby sitter. Du coup, Rosenczveig serait intervenu illégalement en faveur de BEYER dans le procès pour pédophilie. Les parents de BEYER l'auraient fait chanter depuis cette époque.

<http://justiceenfants77.blogspot.be/2013/01/scoop-philippe-beyer-accuse-jean-pierre.html>

S



STEINMETZ Patrick

Procureur de la république de Thonon

Prends la succession de Hervé Robin

Pour gérer le réseau pédocriminel de Thonon

► **FRANC MACON / CLUB LE SIECLE**

SALOMON René

président du tribunal de grande instance de Metz

Cour d'appel d'Aix en Provence en 1992

Président du TGI de Nice

Premier Président de la Cour d'Appel d'Agen en 2007

AFFAIRE KAMAL :

A demandé à l'avocat de M. KAMAL de laisser tomber l'affaire.

<http://denidejustice.wordpress.com/2009/09/22/2001-magistrats-pedophiles-nicois-protectes/>

SALZMANN Michel

Juge d'instruction

vice-président au tribunal de grande instance de Paris

Président de chambre à la Cour d'appel de Paris en 1992

président de chambre à la cour d'appel de Saint-Denis-de-la-Réunion

avocat général à la cour d'appel de Lyon en 2005

Affaire du réseau pédophile CORAL :

C'est lui qui a fermé le dossier après avoir épuré toutes les personnalités impliquées, et malgré avoir entendu plusieurs témoignages de victimes et bien que des photo pédopornos aient été retrouvées. En outre, plusieurs plaintes avaient été faites concernant des actes pédophiles au CORAL, avant le début du scandale.

Les peines les plus importantes ont été 2 ans de prison.

L'affaire a fini dans les tiroirs des RG.



SENECHAL DOMINIQUE

« Affaire canavero »

Procureur de Privas

Couvre le viol commis pas la juge Laurence Canavero à l'intérieur même du tribunal sur une fillette de 6ans ½

Depuis son arrivée de Nîmes à Privas en Septembre 2012, ce magistrat multiplie les infractions et atteintes aux libertés individuelles. Le 5 décembre 2013, en audience publique au Tribunal Correctionnel de Privas, pour une affaire de presse, ce Procureur a lancé fièrement : « **Les policiers et gendarmes savent comment traiter les plaintes de Monsieur Hodgkinson !** » Etant donné que « les plaintes de Monsieur Hodgkinson » concernent des atteintes aux Libertés individuelles, de la délinquance en col blanc et la pédocriminalité, je laisse le soin au lecteur de deviner dans quel camp se situe Monsieur Dominique SENECHAL.

A l'audience en appel à Nîmes jeudi 26 février 2015, pour l'affaire CANAVERO Monsieur l'Avocat Général Didier DURAND a déclaré publiquement que son supérieur hiérarchique, Michel DESPLAN, était solidaire, mais entièrement solidaire, de la présente procédure diligentée

<http://johnhodgkinson.canalblog.com/archives/2015/03/08/31668075.html>

Simoncello Madeleine,

juge sui couvre les affaires de mœurs du juge Raynaud



SOURDIN Claire

juge au tribunal de Coutances

juge de l'application des peines

juge des affaires familiales

présidente du tribunal correctionnelle à Coutances

juge d'instruction au tribunal d'Avranches en 2000

Vice présidente du TGI de Dinan

vice-présidente au tribunal de grande instance de Rennes en 2012

Affaire Marine :

En tant qu'assesseur elle a jugé le père de Marine dans le cadre du divorce, tout en étant cousine germaine de l'avocat de la partie adverse, le bâtonnier Jean-Michel SOURDIN. Puis en tant que vice présidente du TGI de Dinan, elle a refusé le dépaysement du dossier. En effet, le pédophile est expert judiciaire et proche de la clique franc maçonnes de St Malo, il eut été plus serein d'éloigner la procédure de ce milieu.

http://www.letelegramme.fr/ig/generales/regions/cotesarmor/dinan-20070913-1570374_1040805.php

Stiness

Juge à St Nazaire



SULTAN Catherine

Juge des enfants à Douai en 1988

conseillère technique au cabinet de la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance en 2001

Présidente du tribunal pour enfants de Créteil

A enseigné à l'école de la magistrature

présidence de l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF)

Nommée à la tête de la Protection judiciaire de la jeunesse en juillet 2013.

Sucy-en-Brie Réseau pedophile du val de Marne :

Trois enfants victimes d'abus ont été placés dans un foyer malgré le combat de leur mère pour les récupérer. Ils sont de nouveau abusés dans ce foyer de Sucy-en-Brie, où la juge SULTAN les a placés.

T

TALEC Yvon

Procureur adjoint près le tribunal de grande instance de Nanterre

substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre du 14 février 2011 au 13 février 2013

remier substitut

Chef de la 12ème section du Parquet des mineurs de Paris en 1998 <http://www.senat.fr/rap/l97-265/l97-26531.html>

Affaire ZANDVOORT :

Il a nié la gravité des images d'enfants violés en disant à tort que les images étaient vieilles et que les enfants et les parents étaient consentants, au JT de France 2 du 16 mai 2000.

<http://innocencepitchoun.blogspot.be/2011/06/yvon-taltec-le-magistrat-qui-protège-un.html>

Guiguou l'a consulté en arrivant au ministère de la justice en 1999.

Affaire Estelle MOUZIN :

Selon un témoignage, TALLEC est directement impliqué dans le décès d'Estelle MOUZIN dans une partouze.

V



VALAT Jean-Paul

premier juge d'instruction, tribunal de grande instance de Paris en 2002

président de la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Versailles

juge à la cour européenne des droits de l'homme en 2011

Affaire KAMAL :

A instruit la plainte contre Libération, Le Monde et Minute qui avaient relaté l'affaire, alors que la « justice » ne l'avait pas facilité. Procédure initiée à la demande du garde des Sceaux pour «diffamation envers des fonctionnaires».

AFFAIRE DE L'AIRBUS A320 :

« Norbert Jacquet était pilote de Boeing747 à Air France. Après l'accident d'un Airbus A320 à Habsheim (Alsace) le 26 juin 1988, il crée un syndicat qui prend position sur cet accident remettant en cause la version officielle et prenant la défense des pilotes.

On l'a alors déclaré fou. Il est suspendu de vol. L'administration lui retire sa licence de pilote. Il est viré d'Air France sans indemnités. C'est le juge

Jean-Paul VALAT qui instruit à charge pour faire de Norbert Jacquet un fou à enfermer. Il y réussira partiellement puisque Jacquet sera enfermé plusieurs mois dans un institut spécialisé ».

<http://denidejustice.wordpress.com/2010/12/27/2004-affaire-norbert-jacquet-airbus-a320/>

Affaire Bernard MERY :

Il a mis en examen Bernard MERY, avocat, pour outrage à magistrat. MERY a été blanchi en cassation en 2005. Il avait écrit deux livres dénonçant les liens entre la magistrature, l'ordre des avocats et la franc-maçonnerie.

VALAT a demandé deux expertises psychiatriques (par deux experts, un certain docteur Jacques Bricout -qui s'était déjà distingué dans le dossier calamiteux de l'Airbus A320 traité par le même JP VALAT- et un certain professeur Archambault "gardien en chef" des malades mentaux du 93. qui ont été très sévères pour MERY mais heureusement il a pu les faire sauter car mal rédigées.

Ces expertises concluaient que MERY, en raison de sa « *paranoïa en voie de décompensation avancée était incapable d'exercer la profession d'avocat* ».

<http://denidejustice.wordpress.com/2009/07/26/2005-trafic-mafieux-dans-nos-tribunaux-et-franc-maconnerie/> Dans un communiqué du Grand Orient de France il est écrit que « *Monsieur Bernard MERY a été exclu du Conseil de l'Ordre des Avocats* ».

► **Franc-maçon**

Après avoir raté l'affaire MERY, au lieu d'aller en présidence de chambre de cour d'Appel, il est envoyé en cour de cassation.

<http://bernard.mery.free.fr/godfavocat.htm>

<http://www.politiquedevie.net/Mafia-democratie/plainte0602.html>

VALENTE Christofe

Juge des enfants à Meaux puis

promotion comme substitut à l'administration centrale du Ministère de la Justice et des Libertés

Affaire BEYER :

A placé abusivement l'enfant victime de Philippe BEYER qui était chez sa mère et a supprimé les droits de la mère pour les donner au pédophile BEYER. Cela, alors que l'enquête pénale était toujours en cours.

<http://pedocriminel.blogspot.be/2012/02/christian-girard-procureur.html>

VERITA Hugues

président du tribunal de Digne

vice-président du tribunal de grande instance de Nîmes

suspendu

PRISE ILLEGALE D'INTERETS

Soupçonné d'avoir fait miroiter à l'ancien président du conseil général du Gard (divers gauche), [Gilbert Baumet](#), un jugement clément en échange d'une intervention auprès du fisc. Ce qui lui a valu, le 30 mars 2002, une mise en examen pour "trafic d'influence par dépositaire de l'autorité publique".

En octobre 2000, Hugues Verita avait déjà été mis en examen pour prise illégale d'intérêts par le juge parisien [Jean-Baptiste Parlos](#). A l'époque président du tribunal de Digne, Hugues Verita s'était vu reprocher d'avoir confié des expertises à des proches. L'affaire avait fait grand bruit, car le juge Parlos, en perquisitionnant à la chancellerie, avait découvert que ni Elisabeth Guigou ni Marylise Lebranchu n'avaient saisi le CSM pour évoquer le cas du président du tribunal de Digne.

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/l-adiou-a-l-impunite_496403.html

VERNIER Vincent

Auditeur de justice à Metz en 2001

juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Metz en 2006

Congés de longue durée en 2008

JAF au TGI de Perpignan en 2013

Juge des enfants au tribunal de première instance de Nouméa en juillet 2013

Affaire Léa :

Il a fait droit au pédophile C. qui demandait en référé à avoir des droits de visite et d'hébergement élargis sur sa fille alors qu'une procédure pénale pour agressions sexuelles étaient toujours en cours, en juillet 2013. Il a insisté sur « la place de père » du pédophile.

Reproche à la mère ses « multiples plaintes » alors qu'il n'a même pas cherché à vérifier les agressions sexuelles.

En 2009, il est suppléant du président de la Commission Départementale d'Aide Sociale à Perpignan.

<http://www.pyrenees-orientales.territoire.gouv.fr/actes3/files/fichieracte17505.pdf>

Cité aussi dans une affaire de divorce, accusé de « faux en écriture publique » :

<http://www.exactions.net/lena/index.htm>



VILDÉ Nelly

Avocate puis,

Vice Présidente du Tribunal de Thonon

retraîtée depuis le 01/11/2013 mais toujours active pour protéger les réseaux

Juge corrompu au tribunal de Thonon-les bains(74200) Ex nvice-president du tribunal de Thonon les bains.... Bien que n'ayant plus de compétences en matière de justice familiale, farfouille continuellement dans les dossiers des enfants fragiles afin de renseigner les réseaux pédocriminels...

► LIENS TRÈS ÉTROITS AVEC LA FRANC MACONNERIE:

<http://www.victime-ripou.com/appelewik/verdictverrouille.htm>

A commencée sa carrière comme avocate , mais était tellement nule qu'elle n'a même pas su se défendre pour son propre divorce. Mais dans la magistrature Française ce n'est pas les compétences qui permettent de gravir les échelons, c'est :

► LA FRANC MACONNERIE PEDO-SATANIQUE



VIVET Christophe

Affaire Beyer

vice-procureur près le T.G.I de Grenoble, secrétaire à l'USM, président de la commission des requêtes au Conseil Supérieur de la Magistrature about Christian GIRARD, Procureur du T.G.I de Meaux, et de ce fait Philippe BEYER pour les "viols sur mineur par ascendant ayant autorité".

Christophe VIVET laisse délibérément Sxxxx aux mains de son père violeur, et Philippe BEYER, le pédo criminel en liberté.

Christophe VIVET, au nom de l'Union Syndicale des Magistrats (USM) et des membres du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), légalise la pédo criminalité dans l'affaire du pédo criminel Philippe BEYER.

Et confirme l'existence du réseau pédo criminel au sein des services judiciaires français.

VOIRAIN Jean-Louis

procureur adjoint à Bobigny

ordre du mérite par Jacques Toubon en 1996

Légion d'Honneur en 2001

Affaire de blanchiment d'argent.

Il percevait des pots-de-vin auprès d'un réseau de blanchiment en échange d'une protection juridique qui allait du simple conseil à des interventions ciblées. Entre 1994 et 1999, il a touché des enveloppes portant la mention « Tonton » à hauteur de 5 000 francs par mois, et ce à la faveur de réquisitions favorables. Sa version ? Des dons en liquide tombés dans son escarcelle à l'insu de son plein gré - le corrupteur parle sans conviction de PV à faire sauter - plus quelques babioles « tombées du camion » du genre Rolex, Breitling et Chaumet. Le procureur adjoint sera révoqué en janvier 2004 et condamné par le tribunal correctionnel de Bobigny à trois ans de prison dont vingt mois ferme pour corruption, trafic d'influence et recel d'abus de biens sociaux en 2008.

« Affaire dite du Sentier 2, un vaste réseau de blanchiment d'argent entre la France et Israël, dans laquelle 151 prévenus comparaissent depuis le 4 février. Parmi eux, Jean-Louis Voirain tient une place à part. Magistrat, ancien procureur de la République adjoint au parquet de Bobigny, il est poursuivi pour "trafic d'influence, corruption, blanchiment aggravé, et recel de fonds provenant d'abus de biens sociaux". Placé en détention provisoire pendant huit mois, il a été suspendu, puis révoqué de la magistrature. Autant dire que ça suffit, d'une part à aiguïser la curiosité et d'autre part, à farcir la tête d'a priori. Un juge corrompu, un membre du parquet-représentant-la-société-et-l'ordre-public, qui plus est à un grade élevé, on imagine le tableau. Tout juste si on n'a pas déjà aiguïsé la lame ».

<http://prchroniques.blog.lemonde.fr/2008/04/15/la-chute/>

> Au milieu des années 1970, alors qu'il était substitut à Meaux, Voirain aurait fréquenté des gens en délicatesse avec la justice. En octobre 1999, Voirain se verra accuser par l'un des protagonistes de la Mnef d'avoir touché de l'argent, toujours en remerciement de conseils.

Il allait être proposé au parquet général de Paris quand on a commencé à parler de cette affaire.

Lui dit qu'il s'est fait embarquer et manipuler par des mafieux, et qu'à un moment il était trop compromis et qu'ils pouvaient le faire chanter.

Pédopornographie :

> Lors d'une perquisition, on a retrouvé dans son bureau des photos d'enfants nus parmi lesquelles figureraient sa fille et sa belle-fille, ainsi qu'une série de photos d'enfants dénudés dans son ordinateur.

<http://www.ladepeche.fr/article/2003/02/13/124619-des-photos-d-enfants-nus-dans-le-bureau-du-juge.html>

On apprend qu'une de ses filles a fait un séjour en hôpital psychiatrique.

« Lors d'une perquisition à son bureau, les enquêteurs tombent sur des photos de jeunes filles dénudées. La cellule familiale explose. Une de ses deux filles l'accuse d'attouchements sexuels, une enquête parallèle est ouverte, qui sera classée sans suite ».



VOLFF Jean

*Procureur général de la cour d'appel de Toulouse depuis 1994
avocat général près la Cour de cassation en 2003*

Affaire ALEGRE :

Supérieur de Marc BOURRAGE au moment de l'affaire ALEGRE, dont il a été chargé.

« Dénoncé comme participant aux parties sadomasochistes. Fanny l'a accusé de viol. Elle l'a reconnu sur photo, ainsi que quatre autres magistrats. Elle a même réussi à désigner sur un plan du palais de justice de manière correcte les bureaux de ces cinq magistrats. Au début de l'affaire, il s'invitait dans les réunions de gendarmes traitant ce cas sensible et s'opposait à l'ouverture d'un nouveau dossier sur Patrice Alègre » (Antiogre).

> Il s'est opposé à l'ouverture d'une information judiciaire dans l'affaire Alègre.

> Il s'est opposé à ce que Dominique BAUDIS soit mis en cause.

« Le ministre de la Justice Dominique Perben avait reproché au magistrat de ne pas l'avoir informé "de façon satisfaisante" sur les développements de l'affaire Alègre.

Le CSM ayant rendu un avis favorable à la mi-juin sur la nomination de Jean Volff à la Cour de cassation, sur proposition du garde des Sceaux (PERBEN en 2003), le magistrat a été nommé par décret par le président de la République »

<http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20030624.OBS2707/jean-volff-nomme-la-cour-de-cassation.html>

> Autre affaire, instruite au tribunal de Valence : deux suspects d'infractions aux moeurs semblaient connaître, selon un PV d'écoutes téléphoniques, un magistrat en poste à Toulouse. Le procureur général de la cour d'appel de Grenoble - qui a Valence dans son ressort - en a informé, via une note, son collègue de Toulouse. Or Jean Volff ne l'a pas transmis au procureur de Toulouse, BREARD, qui n'en a eu que tardivement connaissance grâce aux gendarmes enquêteurs de Romans. Le magistrat cité dans cette procédure à Valence a également été reconnu par l'une des prostituées de Toulouse.

> Les membres de l'inspection ont encore appris que le procureur général "avait [non seulement] voulu s'opposer à l'ouverture de l'information pour viols et proxénétisme aggravé", mais qu' "à plusieurs reprises il avait manifesté des doutes sur l'intérêt des investigations menées par la cellule Homicide 31". Le rapport constate encore que "le procureur général s'était imposé dans les dernières réunions concernant les enquêtes en cours". Une pratique constante veut en effet que jamais un procureur général n'assiste à des réunions, même dans des affaires ultrasensibles. C'est le procureur qui est maître de l'action publique et doit rendre compte au procureur général.

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/la-passivite-du-procureur-general-volff_495877.html

En mai 2003, le procureur Jean Volff s'apprêtait à prendre la présidence du consistoire de l'Église protestante luthérienne.

VULLO Giovanni

JDE à Verdun

JDE au TGI de Moulins en 1998 (à sa demande)

JDE à Valence

Vice-président chargé des fonctions de juge des enfants à Valence en 2006

Affaire Pierre :

Il a classé l'affaire concernant les violences contre Pierre en septembre 2011. Il a aussi déclaré la fin de l'AEMO.

Il a accusé la mère et la grand-mère de Pierre de rendre « les relations parentales délétères ». A ajouté que « seule la volonté de nuire semble prévaloir » et que l'enfant ne subissait rien du tout.

Seule la mère a du passer une expertise psychiatrique.

Il n'a pas tenu compte des certificats médicaux déposés par la mère, ni des signalements faits par divers professionnels.

Il a toujours refusé d'entendre l'enfant

W

Walsser Gérard

Assesseur au tribunal des enfants d'Evreux, pédophile, viols d'enfants de 1990 à 1998, ancien juge

WARGNIEZ Benoît

doyen des juges d'instruction à Lille

conseiller à la cour d'appel de Douai

Placé en retraite d'office

Corruption

S'est fait rémunérer pour aider un mafieux lillois, Roger Dupré dit « Roger la Banane ». Roger la Banane avait également dans sa poche un inspecteur des impôts, un haut fonctionnaire de la mairie, l'ancien directeur du SRPJ.

WARGNIEZ a pris six mois de sursis, car « L'accusation s'est peu à peu effondrée, incapable de démontrer que les chèques que Roger signait régulièrement pour son ami Benoît (15 000 euros au total) étaient la contrepartie d'interventions judiciaires en sa faveur. Seul indice, qu'on n'ose qualifier de probant : Roger la Banane se flattait publiquement (du moins en boîte de nuit) de tenir le magistrat «par les couilles».

Six mois après la clôture de l'instruction, il sortait de sa besace une nouvelle accusation, moins grave mais plus solide : violation du secret d'un délibéré. La scène s'est déroulée en décembre 1996 : un partenaire en affaires de Roger Dupré, condamné en première instance à de la prison ferme, passe en appel à Douai, ou siège Benoît Wagniez. Sitôt l'audience terminée, et avant que l'arrêt ne soit rendu, le magistrat appelle son ami pour lui indiquer qu'une peine avec sursis est en vue ; Roger la Banane en profite illico pour réclamer 50 000 francs (7 620 euros) à son partenaire pour une prétendue intervention.

http://www.liberation.fr/societe/2002/05/03/roger-la-banane-relaxe-son-ami-juge-condamne_402174

WOLF Jean

procureur à Mulhouse

AFFAIRE DE L'AIRBUS A320 :

Oublie de poser les scellés sur les boîtes noires.

confie le dossier à une magistrate d'instruction dont il ne peut ignorer qu'elle part en vacances trois jours plus tard.

écarte ensuite le doyen des juges d'instruction qui a repris le dossier et s'y intéresse sans doute de trop près.

fait revenir un jeune juge de vacances qui devra à son tour reprendre toute l'instruction

puis il demande le dépaysement du dossier sur Colmar où un autre juge d'instruction devra à son tour tout reprendre.

Z

ZAMOUR Philippe

Juge à Boulogne sur Mer,

Juge assesseur à Angoulême en 2003.

ATTENTAT A LA PUDEUR

S'est masturbé en pleine audience en 2003. Il y avait déjà eu des recherches de l'inspection général à son sujet pour des faits similaires. Les experts le disent « atteint de troubles psychologiques ayant aboli son discernement et le contrôle de ses actes ».

EN 2011, « *A mi-temps thérapeutique, il envisage de reprendre ses fonctions en qualité « de juge unique de petits délits ou assesseur en correctionnel ».* Magistrat depuis dix ans et en difficulté depuis le début de sa carrière, il sera finalement rémunéré à rester chez lui. »

**We are Legion
We never forget
We never forgive
Expect us !**